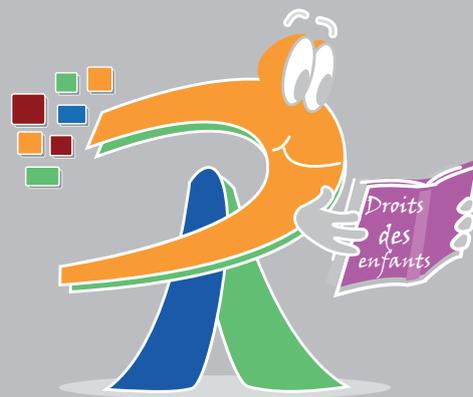


# PANAZOL

*Enfants du Monde  
Tous les mêmes droits !*



## DOSSIER DE CANDIDATURE 2015/2020

**VILLE** ET INTERCOMMUNALITÉ  
**AMIES DES ENFANTS**

**Unissons-nous pour les enfants**



unicef 

Ville amie des enfants

unicef 

# SOMMAIRE

<b>Fiche introductive : diagnostic local</b>	1
<b>Fiche 1 – Bien-être et cadre et de vie</b>	6
• Fiche 1-1 : la mise en place d'un ramassage scolaire écologique « Pana Eco Bus »	7
• Fiche 1-2 : la mise en place du tri sélectif et du compostage des déchets issus de restauration scolaire	8
• Fiche 1-3 : « Je veux grandir avec mon arbre »	9
• Fiche 1-4 : L'aménagement de nouveaux locaux pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et le Relais Assistantes Maternelles – L'extension du Multi Accueil les Ptits loups	11
<b>Fiche 2 – Non-discrimination et égalité d'accès aux services</b>	14
• Fiche 2-1 : le Revenu Minimum Etudiants	14
• Fiche 2-2 : La participation Financière en faveur des familles	16
<b>Fiche 3 – Participation citoyenne des enfants et des adolescents</b>	17
<b>Fiche 4 – Sécurité et Protection</b>	23
• Fiche 4-1 : Un atelier « geste de premiers secours » pour les CM2 durant le temps périscolaire	24
• Fiche 4-2 : Un atelier citoyenneté et sécurité	26
<b>Fiche 5 – Parentalité</b>	27
• Fiche 5.1 : Le livret d'accueil proposé au multi-accueil Pomme d'Api	28
• Fiche 5.2 : L'affichage « à la une de Pomme d'Api »	30
• Fiche 5-3 : Les rencontres thématiques « familles/professionnelles/enfants » au multi-accueil Les P'tits Loups	32
• Fiche 5.4 / Les actions du Centre d'Animation Communale (CAC – Branche Famille)	33
<b>Fiche 6 – Santé, hygiène, alimentation</b>	38
• Fiche 6-1 : La concertation menée dans le cadre de l'élaboration des menus	39
• Fiche 6-2 : Opération « Un fruit à la récré »	41
<b>Fiche 7 – Handicap</b>	43
<b>Fiche 8 – Education</b>	50
• Fiche 8-1 : Les différents projets passerelles crèches-écoles-maternelles- ALSH...les 1ers pas de l'enfant vers l'école maternelle	51
• Fiche 8-2 : La mise en place des nouveaux rythmes éducatifs à Panazol	53
• Fiche 8-3 : La démarche de promotion de la convention internationale des droits des enfants mise en place à l'occasion du pavoiement des écoles primaires	60
<b>Fiche 9 – Jeu, sports, culture, loisirs</b>	62
• Fiche 9-1 : Manifestation annuelle organisée par la ville « Panazol bouge en famille... » en partenariat avec l'ensemble des associations et l'UNICEF (Comité Haute-Vienne)	63
• Fiche 9-2 : Médiathèque Municipale – Travail partenarial avec l'association Wotoroni : exposition intitulée « Afrique, sur le piste des jouets »	68
• Fiche 9-3 : Conservatoire municipal – Actions de sensibilisation à la musique et à la danse	
<b>Fiche 10 – Solidarité Internationale</b>	72

# FICHE INTRODUCTIVE: DIAGNOSTIC LOCAL



Troisième Ville du Département de la Haute-Vienne, Panazol, 10 644 habitants en 2014, bénéficie d'une démographie dynamique, au sein de l'agglomération de Limoges, qu'elle jouxte directement en sa limite orientale. C'est une ville résidentielle qui démontre un réel dynamisme par son tissu associatif et par les différents services proposés à la population.

Depuis plus de trente ans, les municipalités successives ont orienté leurs politiques à partir des notions de mixité et de cohésion sociale avec des actions spécifiques en matière d'aménagement du territoire et d'équipements publics structurants mais aussi et surtout par des mesures d'aides en direction des familles, de l'éducation, de la jeunesse, des aînés et du monde associatif.



A l'issue du dernier recensement, la répartition de la population met en évidence une part importante représentée par la tranche d'âge 0-18 ans (2 200, soit près de 20 % de la population globale).

Ainsi, selon une étude démographique réalisée par l'INSEE, le profil des nouvelles familles contribue à freiner le vieillissement de la population. C'est en effet pour les trentenaires que le solde migratoire est le plus favorable. Ils s'installent avec leur famille, qui comprend souvent des jeunes de moins de 15 ans. Près de 1 000 enfants (soit 10 % de la population) ont entre 3 et 10 ans, nombre en hausse sensible depuis ces dernières années. Grâce à ces apports externes, le nombre de jeunes qui vivent sur la commune est ainsi resté stable depuis plusieurs décennies, et cela a conduit à maintenir et développer les infrastructures qui s'adressent en particulier à ce jeune public.

La part des foyers fiscaux imposables était en 2011 de 67% (moyenne nationale à 63%) et le taux de chômage des 15 à 64 ans de 7.6% (moyenne nationale à 10,4%). Par ailleurs, la Ville de Panazol compte 1 479 familles allocataires CAF, dont 67% ayant des enfants. Il est à noter que plus d'un tiers des allocataires CAF perçoivent des revenus supérieurs à 1.5 SMIC.

Afin de répondre aux besoins des familles, la Ville de Panazol a toujours souhaité placer l'intérêt du jeune et de sa famille au cœur de ses priorités, au moyen d'une politique volontariste, dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation. Les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic territorial portent essentiellement sur les axes de développement suivants, perçus comme prioritaires :

- L'offre d'accueil de la petite enfance (1-)
- L'offre scolaire éducative (2-)
- L'égalité d'accès aux services (3-)
- Le développement de l'esprit de solidarité internationale (4-)
- La participation citoyenne des enfants et des adolescents (5-)



## **1. L'offre d'accueil de la petite enfance :**

Au vu du profil des familles arrivant sur la commune, on observe une forte attente des familles en recherche d'un mode d'accueil. La Ville de Panazol dispose déjà de : - deux multi accueils en gestion municipale (34 places), - un Relais Assistantes Maternelles (le 1er RAM du Département ouvert en 1996 pour 70 assistantes maternelles exerçant sur la commune), - un Lieu d'Accueil Enfant-Parents, - un Accueil de Loisirs (ALSH maternel et primaire), offrant une capacité d'accueil de 200 places, ouvert en extra et périscolaire et proposant des séjours durant les vacances scolaires.

Afin d'optimiser son offre d'accueil, la Municipalité a engagé une réflexion afin d'étendre la capacité d'accueil d'un de ses multi accueils (**fiche 1.4**). Ainsi, il est envisagé de réaménager le RAM et le LAEP, dans de nouveaux locaux, plus spacieux et adaptés : il s'agira d'un nouvel

espace famille accueillant différents les services de la petite enfance, les permanences des services sociaux

Dans le même temps, la collectivité souhaite soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités, en plaçant la parentalité au cœur des actions menées par les professionnels de l'enfance (**fiche 5**). Parallèlement, la collectivité a mis en place et réunit régulièrement des instances consultatives afin d'associer les familles dans le fonctionnement des structures d'accueil enfance (conseil des multi accueil, caisse des écoles...). Elle propose également aux enfants des parcours passerelles, afin de favoriser les étapes de la transition vers la scolarisation (**fiche 8-1**).

## **2. L'offre scolaire et éducative :**

### **2.1 Le lien entre les temps scolaires et périscolaires**

Faciliter la fréquentation des écoles publiques constitue l'un des volets prioritaires de la politique éducative menée par la Ville de Panazol, qui est dotée de quatre établissements scolaires : deux écoles maternelles (Henri Wallon et Pauline Kergomard) et deux écoles élémentaires (Anne Turgot et Jean Jaurès), soit au total 850 élèves. Dans ce cadre, la Ville de Panazol a souhaité s'engager dans la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014, en privilégiant en amont une phase de concertation et d'échanges avec les différents acteurs socio-éducatifs (5 réunions du comité de pilotage du mois de novembre 2012 au mois de février 2014, des réunions publiques dans chaque école). Ainsi, la collectivité propose depuis septembre 2014, une offre d'activités éducatives diversifiée et de qualité au titre des Temps d'Activités Périscolaires, en début d'après-midi pour les écoles maternelles (300 élèves) et en seconde partie d'après-midi pour les écoles élémentaires (550 élèves). Cette démarche a été rendue possible grâce à un travail partenarial partagé, concrétisé par l'élaboration du **Projet Educatif de Territoire**, fixant pour une durée de trois ans, les objectifs éducatifs par les acteurs du territoire. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) proposés (**fiche 4 et 8-2**) qui représentent près d'une trentaine d'activités différentes chaque jour reposent sur un solide partenariat et mobilisent à l'année, 70 intervenants différents (dont six services municipaux, une vingtaine d'associations et une dizaine de bénévoles).



### **2.2 Des actions éducatives en faveur du développement durable**

Il est à noter là que la collectivité veille tout particulièrement à la qualité de traitement des espaces publics, en particulier d'un point de vue environnemental, afin de renforcer l'attractivité de son territoire. Elle a conçu, dans le cadre d'une démarche participative associant les différents usagers (et notamment les jeunes) deux aires de loisirs intergénérationnelles sur les deux grands

secteurs de son territoire, dédiée à de multiples activités ludiques et sportives en accès libre. Disposant d'un Agenda 21 intercommunal, la Ville de Panazol souhaite sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, aux pratiques éco-citoyennes, avec notamment la mise en place de deux actions innovantes en direction des écoles : un ramassage scolaire en vélo (pana éco bus – fiche 1.1) et le tri et le compostage des déchets de restauration scolaire (*fiche 1.2*).

### **2.3 Un accès favorisé au jeu, au sport, à la culture et aux loisirs (*fiche 9*)**

## **3. L'égalité d'accès aux services et la non discrimination**

Elle se traduit par une politique reposant sur les valeurs de cohésion et de mixité sociale.

### **3.1 Les logements sociaux**

A Panazol, près de 12 % de la population vivent dans un habitat locatif aidé ou une habitation à loyer modéré. Au 1er janvier 2014, le nombre de logements sociaux sur le territoire communal est de 816 soit 17.5 % du parc de résidences principales.

La collectivité met en œuvre 4 mesures majeures, afin de tendre vers l'objectif de la loi S.R.U. :

- Des emplacements réservés pour la construction de logements à vocation sociale dans les documents graphiques du P.L.U.
- Des dispositions imposant un pourcentage de logements sociaux dans les programmes immobiliers ont été inscrites dans le règlement du P.L.U.
- Un soutien aux bailleurs sociaux désirant réaliser une opération sur Panazol en apportant une garantie d'emprunt
- L'exonération partielle de la part communale de la Taxe d'Aménagement, pour les locaux d'habitation et d'hébergement à vocation sociale et dans les opérations de construction de logements sociaux, de places de stationnement.

Ainsi, à court et moyen terme, la commune de Panazol devrait voir son déficit se réduire encore et tendre vers l'objectif de la loi S.R.U., avec une projection de 110 nouveaux logements sociaux qui devraient être construits et mis en service (dont 50 en chantier en 2014).

**3.2 L'action sociale en direction des familles** pour tout ce qui concerne l'éducation et les loisirs est également un axe prioritaire de la présente mandature. Deux mesures phares seront développées : la mise en place du revenu minimum étudiants (**RME** : **fiche 2.1**) et la politique tarifaire des services enfance-jeunesse (*fiche 2.2*)

**3.3 la prise en compte du handicap** dans les politiques menées est un engagement affirmé par en faveur de l'accessibilité des espaces et de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales (**fiche 7**)

## **4. Le développement de l'esprit de solidarité internationale** dans le cadre de deux jumelages européens avec l'Espagne et l'Allemagne, ainsi que dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée avec une ville du Sénégal (**fiche 10**).



## 5. La participation citoyenne des enfants et des adolescents (fiche 3)

Soucieuse de favoriser le dialogue avec les habitants de Panazol, la Municipalité souhaite associer la population dans la phase d'élaboration des décisions, dans le cadre de Comités de Quartiers. La participation citoyenne des enfants et des jeunes est également un axe prioritaire. Ainsi, depuis 20 ans, les élus du Conseil Municipal des Enfants s'investissent dans des domaines fondamentaux, tels que l'accès à l'éducation, la santé, les loisirs, le respect de l'environnement, mais aussi, le respect de l'autre, et la solidarité pour tous... Ces valeurs essentielles constituent la base du partenariat mené avec l'UNICEF, pour promouvoir les droits de l'enfant.

***Globalement, cette politique en faveur de la jeunesse se traduit par un effort financier conséquent pour la collectivité (près du tiers des dépenses annuelles de fonctionnement de la Ville, soit 3 millions d'euros).***



FICHE 1

# BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

En lien avec la  
FICHE 1 page 9  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À OFFRIR  
À L'ENFANT ET À L'ADOLESCENT UN  
LIEU DE VIE FAVORISANT SON BIEN-  
ÊTRE ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE  
À SON DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette  
fiche la nature de ses **actions et projets innovants**  
visant à assurer bien-être et cadre de vie  
agréable pour tous les enfants et les adolescents  
sans distinction (1 fiche par action/projet).

## Introduction : Bien-être et cadre de vie dans notre territoire

En raison de son attractivité liée à sa situation géographique aux portes de la capitale régionale, à la qualité de son environnement de son cadre de vie et de ses services, Panazol est devenue ainsi la troisième Ville du département et se définit comme une « Ville à la Campagne, où il fait bon vivre ». 55% du territoire de la Ville sont classés en espaces agricoles, forestiers ou naturels... La Vallée de la Vienne et la Vallée de l'Auzette enlacent la zone urbaine.



Le parc de la Beausserie -7 hectares dédiés à la promenade et aux jeux en plein centre ville - et le Parc Sports et Nature de Morpiénas – deux stades, une salle de gymnastique, une halle des sports, des aires de loisirs intergénérationnelle, des espaces consacrés aux activités sportives permettent aux jeunes Panazolais de bénéficier d'un cadre de vie hors du commun au plus près de la Nature, facteur de lien social par les rencontres, manifestations et événements qui

y sont organisés. Au titre de cette thématique, quatre actions ont été identifiées et valorisées au sein de cette fiche action :

- 1.1 La mise en place d'un ramassage scolaire « écologique » : Le Pana Eco Bus
- 1.2 La mise en place du tri et de la collecte des déchets issus de restauration scolaire
- 1.3 La plantation des arbres pour les nouveau-nés
- 1.4 L'aménagement de nouveaux locaux pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et le Relais Assistantes Maternelles

<b>Fiche 1-1 : la mise en place d'un ramassage scolaire écologique « Pana Eco Bus »</b>
---

Disposant d'un Agenda 21 intercommunal, la Ville de Panazol souhaite sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, aux pratiques éco-citoyennes, avec notamment la mise en place d'un ramassage scolaire en vélo.

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), aux côtés de la Ville de Panazol ont réfléchi à la mise en place d'un ramassage scolaire à vélo : « **Pana Ecobus** ». Le principe est simple : les enfants se rendent à l'école, en groupe encadré par des adultes formés à cet effet (une trentaine d'encadrants : enseignants, parents d'élèves, bénévoles sportifs, éducateur sportif). Un horaire précis et des points d'arrêt sont définis.

Ainsi, chaque vendredi matin, dès les premiers beaux jours (généralement du mois de mai au mois de septembre), près d'une cinquantaine d'élèves (une douzaine de classes du cycle 3 : du CE2 au CM2), ainsi que quelques CE1, se rendent dans leurs écoles élémentaires respectives à vélo.

Trois parcours sont désormais proposés et couvrent la quasi-totalité du territoire communal. Chaque parcours compte quatre arrêts, matérialisés par un panneau illustré par des élèves de cours préparatoire avec le concours d'une artiste.

Outre la maîtrise des règles de sécurité sur la route, cette action est pleinement intégrée dans le programme pédagogique des enseignements, puisqu'elle mobilise différentes compétences :

- *L'Education à la santé et à l'environnement* : être un citoyen engagé, sensibilisé sur les modes de déplacement alternatifs ;
- *La maîtrise de l'espace et de la géographie* : savoir se repérer dans la Ville ;
- *La réalisation de panneaux informatifs et artistiques* (projet Arts Plastiques mené avec le concours d'une artiste illustratrice de livres pour enfants, Maria Jalibert)
- *La conduite d'un projet collectif* : développer sa capacité d'écoute, de concentration, prendre en compte les autres et communiquer, développer le lien social inter-génération ;
- *Le développement des capacités en langue française* (écriture, vocabulaire, exposé).

Il s'agit d'une véritable action **multi partenariale** associant : **les acteurs associatifs** (l'USEP, porteur du projet, mais également les bénévoles associatifs du club Pana Loisirs Cyclo de la Ville), **les enseignants et les parents d'élèves**, ainsi que **les acteurs institutionnels** (la *Ville de Panazol* (financements : supports de communication, chasubles de sécurité, signalétique, mise à disposition d'un éducateur sportif...), ainsi que la *Communauté d'Agglomération Limoges Métropole* (sécurisation voirie et signalisation).

Le coût de lancement cette action est estimé à 2 000 €. Le projet devrait évoluer prochainement afin de réfléchir aux modalités de retour des enfants à domicile, ainsi que la mise en place du dispositif les mercredis.



## Fiche 1-2 : la mise en place du tri sélectif et du compostage des déchets issus de restauration scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, la Ville de Panazol et la Communauté d'Agglomération ont initié le projet de développer le compostage dans les restaurants scolaires.

Cette démarche vise :

- d'une part à sensibiliser les enfants et le personnel au tri sélectif et à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- d'autre part à réduire le tonnage de déchets et ainsi réduire le coût de collecte

D'ores et déjà, 8 communes pratiquent le compostage et une (Solignac), le lombricompostage. Panazol a rejoint le dispositif au cours de l'année 2014. Dans un premier temps, il a été réalisé un diagnostic et une pesée des déchets produits lors des repas.

La 2<sup>de</sup> phase fut celle de la sensibilisation et de l'apprentissage, avec notamment un investissement important de la part du Conseil Municipal des Enfants, « ambassadeurs de la démarche » auprès de leurs camarades de classe et mis à contribution pour la pose des composteurs. *Une semaine de sensibilisation au tri des déchets s'est déroulée mi mars au restaurant scolaire des écoles primaires. Celle-ci a été assurée par David Petit, « spécialiste es compostage » de Limoges métropole.*

Au cours de cette semaine, le personnel de cuisine, les animateurs des interclasses et les 500 enfants (de 6 à 11 ans) qui prennent chaque jour leur repas ont appris ensemble à trier les déchets organiques de leurs assiettes. Et le papier du beurre on le met où ? Et la serviette en papier ? Est que c'est recyclable ? Un ambassadeur de tri répond en souriant à toutes ces bonnes questions.

Chaque classe, sur le temps scolaire, a également pu bénéficier d'une heure de sensibilisation sur le tri, sous la forme d'un diaporama et de jeux (un reportage télé a été effectué lors de ces journées et diffusé sur 7 à Limoges et TELIM).

Une grande manifestation « Les Recyclades » regroupant l'ensemble des écoles intégrées dans la démarche, est programmée le 21 avril prochain au Zénith de Limoges : au programme un colloque sur le thème « Comment améliorer le tri des déchets dans mon quartier » et une comédie clownesque, musicale et interactive.

Ainsi, les enfants sont, même les plus petits, conscients de l'enjeu... D'autant qu'à l'entrée du self, un panneau leur rappelle les conséquences écologiques et économiques du gaspillage. Le message passe bien, l'aventure peut continuer...

L'opération a nécessité un investissement de matériel de la part de la collectivité (acquisition de composteurs, de chariots, de poubelles spécifiques ; construction d'un bac de stockage pour les écorces de bois servant à améliorer la qualité du composteur ; mise en place de panneaux de sensibilisation). Le coût de l'opération est estimé à 3 000 euros.

La dernière phase du projet interviendra dans quelques jours : ce sera la généralisation et l'extension du dispositif aux restaurants des écoles maternelles. Parce qu'il n'y a pas d'âge pour prendre de bonnes habitudes ! Globalement, on observe un très bon retour de la part des enfants, de leurs familles et des équipes enseignantes.



### Fiche 1-3 : « Je veux grandir avec mon arbre »



## Introduction :

Panazol a entrepris depuis le début des années 1990 une politique volontariste d'acquisitions et de gestion du patrimoine forestier en partenariat permanent avec l'Office National des Forêts. Dans cette optique, afin de sensibiliser le plus grand nombre d'habitants à la nécessité de gérer durablement les arbres, la municipalité organise ponctuellement des opérations de plantations collectives avec les écoles, le centre de loisirs, le conseil municipal d'enfants. Et aussi chaque année avec les familles ayant eut un bébé l'année précédente.

## Action spécifique

- **Description de l'action et de ses objectifs**

« Je veux grandir avec mon arbre » est une opération annuelle organisée depuis 2011. Toutes les familles panazolaises ayant eu un enfant l'année précédente sont sollicitées par courrier et par le magazine municipal et la presse locale afin de venir planter tous ensemble un arbre pour leur enfant. Pas d'obligation, les familles doivent s'inscrire et faire la démarche de venir planter cet arbre. Cinq mini-massifs forestiers d'une quarantaine d'arbres chacun ont ainsi été créés depuis 2011. Un samedi de février ou de mars, les familles viennent ensemble, accompagnés le plus souvent des grands-parents ou des amis. Un parchemin et un plan de localisation leur sont remis et ils vont tous ensemble, aidés des agents des services techniques municipaux, planter l'arbre auprès duquel leur enfant grandira. Tous se retrouvent à l'issue de la plantation autour d'une collation.

Cette opération est organisée par les services techniques, le service restauration et par le service communication de Panazol. Le coût s'élève à 1800€ (achat arbres, organisation de la matinée)

- **Objectifs :**

- Sensibiliser les familles au respect de l'environnement et à la nécessité de gérer durablement les forêts
- Accompagner la politique de plantations de la Municipalité

- **Implication des enfants et des adolescents dans le projet**

- Participation en moyenne d'une quarantaine de famille par an à cette opération

- **Répercussions du projet sur le territoire**

- Sensibilisation de l'ensemble de la population
- Attention particulière des familles sur ces nouveaux massifs



## **Fiche 1-4 : L'aménagement de nouveaux locaux pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et le Relais Assistantes Maternelles – L'extension du multi accueil Les P'tits Loups**

### **1. La genèse du projet**

#### **Le réaménagement d'un espace famille RAM-LAEP**

Pour faire face à des difficultés de fonctionnement de l'Espace famille et notamment du RAM-LAEP (organisation spatiale et fonctionnelle devenue inadaptée, surface dédiée aux animations insuffisantes, absence de locaux de rangements, situations d'inconfort thermique et acoustique...), la Ville de Panazol a procédé à l'acquisition de nouveaux locaux spécifiques en vue de proposer un *nouvel Espace Famille*. Ainsi ce sont près de 100 m<sup>2</sup> qui seront prochainement libérés (fin 2015) au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille, pour rendre possible une extension du multi accueil « Les P'tits Loups ».



#### **L'extension de la crèche multi accueil Les P'tits Loups**

En effet, la structure multi-accueil « Les P'tits Loups » (16 places, soit une 50aine d'enfants accueillis) « souffre » singulièrement d'une insuffisance de surfaces notamment dans les secteurs de la restauration, du sommeil, du rangement, de l'accueil et du personnel, ce qui ne lui permet pas d'envisager d'accueillir un nombre d'enfants plus important. On relève également de nombreuses situations d'inconfort pour les enfants et les personnels : absence d'aération naturelle dans la salle de change et capacité du dispositif de renouvellement d'air insuffisante ; températures relevées dans les locaux de sommeil souvent trop élevées (> 20°C) ; absence de locaux dédiés pour les personnels (vestiaires ; salle de réunion et/ou de détente ; ...) ; conditions de livraison des repas ; absence de réel local de type « buanderie » ; pas de séparation des flux « usagers » / « personnels »

### **Les objectifs du projet**

- **Au niveau du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents :** Aujourd'hui, cet équipement souffre d'une organisation spatiale et fonctionnelle qui n'est plus adaptée aux usages et au niveau de fréquentation. Le confort d'usage n'est pas, en outre, au niveau de ce que les utilisateurs sont en droit d'attendre dans une telle structure (surfaces insuffisantes ; inconfort thermique, acoustique, ...). Ainsi le nouveau projet propose au sein d'un ensemble immobilier neuf (logements sociaux...), un espace convivial et confortable, situé à proximité des écoles et favorisant les liens de socialisation des familles et des enfants

▪ **Au niveau du multi accueil Les P'tits Loups :**

- Répondre aux besoins du territoire en matière d'offre d'accueil, en augmentant la capacité d'accueil de la structure pour la porter 20 places et aménager les locaux de sommeil en conséquence (extension d'un dortoir existant ou création d'une 4<sup>ème</sup> chambre)

- Créer un véritable pôle restauration, conforme aux exigences réglementaire en la matière et permettant : un accès aisé pour le service de portage des repas ; la création d'une salle de restauration adaptée et retirée des autres entités composant le multi-accueil ; l'aménagement d'un office vaste et confortable facilitant le travail de conditionnement des personnels ; la création d'un local de stockage des denrées sèches ; ...

- Améliorer les conditions d'accueil des personnels en leur permettant de disposer d'un vestiaire adapté et d'un espace polyvalent pour les réunions de travail et les moments de détente.

- Assurer une continuité du service rendu aux usagers en limitant la durée de fermeture de la structure et si possible en la réduisant à la période estivale durant laquelle le multi-accueil « Pomme d'Api » pourra suffire pour l'accueillir des enfants.

- Optimiser l'organisation spatiale projetée pour limiter les interventions lourdes aux seuls locaux à restructurer afin de limiter les impacts sur le coût de l'opération, les délais d'exécution des travaux, les nuisances aux avoisinants.

- Prendre en compte les notions de confort d'usage dans la réflexion, afin d'améliorer le niveau de confort thermique et acoustique, la qualité de l'air, la qualité d'accueil et les ambiances intérieures.



## **2. La démarche de concertation**

La collectivité a souhaité, au travers de la mise en place d'un comité de pilotage, regrouper un large panel d'élus, techniciens, utilisateurs (professionnels du multi accueil) et usagers (les familles membres du Conseil des Crèches, instance consultative initiée par la Ville), afin d'enrichir la réflexion collective en :

- mettant à profit l'expertise, l'expérience et les compétences de chacun des membres de ce groupe de travail ;
- profitant de la diversité des personnes le composant pour mieux cerner les attentes, pour recueillir des avis sur les dysfonctionnements à éviter et sur les dispositions performantes dont on peut s'inspirer ;
- se prémunissant contre l'oubli ou l'ignorance des problématiques propres à ce type d'équipements (aux particularités que les différentes entités qui le composent requièrent).

L'objectif principal des travaux qui vont être engagés au sein de ce comité de pilotage consiste essentiellement à **DEFINIR DE MANIÈRE PROGRESSIVE** quels sont les besoins et les attentes de la collectivité dans le cadre de ce projet de restructuration de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

### **3. Coût du projet et financements**

#### Enveloppe financière prévisionnelle :

- Montant des travaux :	136 550,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	10 500,00 € HT
- Contrôle technique :	2 000,00 € HT
- Coordination SPS :	1 500,00 € HT
- Provisions pour aléas techniques et imprévus :	19 450,00 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>170 000,00 € HT</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>204 000,00 € TTC</b>

#### Plan de financement prévisionnel :

- Conseil Général de la Haute Vienne	20%	<b>34 000,00 €</b>
- Etat (D.E.T.R.)	20%	<b>34 000,00 €</b>
- CAF (subvention d'investissement attribuée)	18,6%	<b>31 573,00 €</b>
- Commune de Panazol	41,40 %	<b>70 427,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>170 000,00 €</b>

## FICHE 2

# NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

En lien avec la  
FICHE 2 page 13  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À LUTTER  
CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET  
À FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES  
POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer une égalité d'accès à ses services pour tous les enfants et adolescents sans aucune distinction. Elle expose quelles mesures permettent de favoriser l'accès des plus marginalisés, démunis ou stigmatisés (1 fiche par action/projet).*

## **Introduction : lutte contre les discriminations et égalité d'accès aux services dans notre territoire**

Depuis plus de trente ans les municipalités successives ont orienté leurs politiques à partir des valeurs de mixité sociale et de cohésion sociale avec des actions spécifiques en matière d'aménagement du territoire et d'équipements publics structurants mais aussi et surtout par des mesures d'aides en direction des familles, de l'éducation, de la jeunesse, des aînés et du monde associatif, thèmes qui seront développés, dans le présent rapport. A travers différentes actions, elle affiche un volontarisme sans faille en soutenant sans réserve la jeunesse de la cité.

**La solidarité et l'égalité des chances sont au cœur des actions mises en place telles que le Revenu Minimum Etudiant (fiche 2-1) et la Participation Financière (fiche 2-2).**

### **Fiche 2-1 : le Revenu Minimum Etudiants**



Le RME a été mis en place à Panazol à la rentrée de septembre 1990, un an après la Ville de Chenôve en Côte d'Or qui a initié cette mesure. A ce jour, seules 22 communes en France ont repris cette idée et Panazol est la seule en Limousin. Cette mesure permet d'investir dans la jeunesse, d'investir dans l'intelligence et le savoir. C'est une action de justice sociale pour que les jeunes filles et les jeunes d'origine modeste puissent commencer ou poursuivre leurs études, c'est investir pour l'avenir. Les objectifs de cette mesure visent à :

- Tendre vers une égalisation des chances en donnant la possibilité à tous d'entreprendre des études supérieures alors que cette éventualité est parfois écartée d'emblée pour des raisons financières
- Assurer un complément de ressources en participant à l'effort des familles sans bien sûr se substituer à elles
- Permettre la poursuite d'études dans une localité éloignée dans la mesure où la filière choisie n'existe pas sur place.

Le RME est défini par le montant moyen (établi statistiquement) des dépenses auxquelles doit faire face tout étudiant dont le revenu est constitué, selon le cas, par une bourse d'enseignement supérieur, la participation financière de la famille et ses revenus propres (type « petits boulots »). Ce revenu n'atteignant pas toujours le montant nécessaire, la Ville de Panazol s'est engagée, par l'intermédiaire de son CCAS, à verser aux étudiants une allocation différentielle afin que leurs ressources atteignent le RME.

L'allocation RME est calculée comme un différentiel entre le montant du RME et les ressources que l'étudiant peut attendre de sa famille. Le calcul est effectué suivant le principe du quotient familial pour lequel sont prises en compte les ressources, les charges et la composition du foyer dans lequel vit l'étudiant. La bourse d'enseignement supérieur est également un élément intervenant dans le calcul de l'allocation. Préalablement au critère financier, les demandeurs doivent être titulaires du baccalauréat, être inscrits dans l'enseignement supérieur, justifier d'une année de résidence à Panazol et être âgés au plus de 25 ans.

Par ailleurs, des « prêts aux étudiants » sont proposés dans la plupart des établissements bancaires. Dans tous les cas, une caution est exigée, en principe celle des parents. Cette exigence constituant souvent un obstacle pour les étudiants issus de familles défavorisées, la municipalité de Panazol propose dans des cas ponctuels et après avis de l'organisme bancaire concerné, d'accorder sa caution totale ou partielle dans le cas où l'étudiant ne dispose pas d'une caution familiale acceptable par la banque. Le dossier scolaire de l'étudiant doit présenter des garanties de sérieux et de réussite suffisantes.

Chaque année, une rencontre est organisée avec les bénéficiaires. C'est l'occasion d'échanger, de recueillir le ressenti des étudiants, de renouveler la confiance de la Ville en leurs capacités et l'espoir en leur épanouissement personnel.

**Depuis sa création, 484 étudiants Panazolais ont bénéficié de l'allocation. Le budget total consacré à cette mesure (compte non tenu de l'année en cours) s'élève à 1 445 000 € (soit, en moyenne, 61764 € par an). Les montants mensuels versés sont compris entre 66 € et 263 € selon la situation financière de l'étudiant.**

#### ➤ Les perspectives : un projet de dotation aux apprentis

L'apprentissage est une voie d'excellence pour les jeunes, puisque dans près de 70% des cas ils trouvent un emploi à l'issue de leur formation. Or malgré cette reconnaissance et ces résultats, le nombre d'apprentis a diminué de 8% en un an. Pour y remédier et dans le même esprit que le dispositif RME, la Municipalité réfléchit en ce début de mandat, à apporter un soutien aux jeunes apprentis. Il s'agirait d'une somme forfaitaire versée aux apprentis, pour l'acquisition de matériel et faire face aux dépenses de la rentrée. 66 jeunes personnes sont comptabilisées en contrat d'apprentissage à Panazol (source Insee – recensement 2011)

Un groupe de travail au sein du CCAS doit se réunir pour étudier les différents aspects du projet (conditions, budget,...).

## Fiche 2.2 – La Participation Financière en faveur des familles

C'est par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale que la Ville de Panazol conduit sa politique sociale en dotant cet établissement public communal de moyens financiers conséquents (subvention de 240 000 € en 2013 – section fonctionnement). Cette politique sociale se caractérise par le versement de divers types d'aides financières aux familles en fonction de leur situation. Cette Participation Financière est un outil mis en place par la Ville pour répondre aux difficultés de certaines familles Panazolaises dans la prise en charge des coûts des services liés à la scolarité et aux loisirs de leurs enfants.

Elle s'applique aux services scolaires et périscolaires suivants : restaurant scolaire, transports scolaires, animation périscolaire, étude surveillée, accueil de loisirs enfants et adolescents, séjour de neige, classes de découverte, colonies de vacances, conservatoire municipal de musique et de danse, multi accueils (crèches), cantine collèges.



Calculée en fonction du quotient familial (pour lequel sont prises en compte les ressources, les charges et la composition du foyer) et de la grille d'évaluation en vigueur, la Participation Financière peut aller de 20 à 100 % de la dépense et vient en déduction des factures à régler.

**200 familles sont concernées chaque année scolaire soit environ 350 enfants.** La Participation Financière représente un budget annuel autour de 100 000 € et se décompose de la façon suivante :

### MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

SERVICES	2013 (€)
Restaurant scolaire	30 904.48
Animation périscolaire	9 334.63
Etude surveillée	1 040.01
Transports scolaires	1 443.80
Accueil de loisirs	25 823.22
Ados CAC	2 740.04
Vacances de neige	2 400.20
Classes de découverte	2 709.00
Colonies F.O.L.	503.20
Musique / Danse	4 808.07
Multi accueils	3 176.18
Cantine collèges ( <i>Blum, SEGPA Ventadour + CLIS Feytiat</i> )	11 675.77
RME	34 260.00
<b>Total</b>	<b>130 818.60</b>

## FICHE 3

# PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

En lien avec la  
FICHE 3 page 18  
du Guide « Ville et  
intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES OUTILS ET DES STRUCTURES  
PERMETTANT LA PARTICIPATION  
CITOYENNE DES ENFANTS ET DES  
JEUNES. CONSIDÉRATION DES  
ENFANTS ET DES ADOLESCENTS  
COMME DES ACTEURS DE LEUR  
DEVENIR EN LES VALORISANT.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche  
la nature de ses **actions et projets innovants**  
visant à assurer la participation et l'implication  
des enfants et des adolescents sur son territoire  
(1 fiche par action/projet).*

## Introduction : La participation citoyenne des enfants et des adolescents dans notre territoire

Soucieuse de favoriser le dialogue et l'écoute, la Municipalité souhaite associer dès que possible la population et les usagers dans la phase d'élaboration des décisions. Ainsi, en matière de démocratie participative, la Ville de Panazol a proposé de mettre en place des groupes de travail et comités de pilotage, au sein des grands projets, mais également de constituer trois Comités de Quartiers. Sur le plan éducatif, cette volonté se traduit par la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants dès 1991 et son intégration au sein des différentes instances consultatives et décisionnaires de la collectivité.

### ➤ Le Conseil Municipal des Enfants de Panazol

A l'instar du Conseil Municipal, le Conseil Municipal d'Enfants est composé de 33 élèves de CM2 à la 5ème, des écoles de Panazol, élus par leurs pairs. La mise en place d'un CME répond à deux objectifs majeurs : d'une part, contribuer à la formation du citoyen de demain ; d'autre part, donner aux jeunes la possibilité de prendre la parole. Il s'agit d'un véritable apprentissage de la vie démocratique et de la citoyenneté encadré et animé par deux conseillers municipaux et trois agents. Le CME s'investit essentiellement sur des actions à vocation sociale, solidaire, et éducative.

Les élections sont organisées uniquement pour les élèves de CM2, de façon symbolique, au sein des écoles. Chaque candidat dispose d'un espace réservé dans les cours des écoles pour afficher leurs professions de foi (présentation de leurs projets) pendant environ 1 semaine. Les élections ont lieu sur deux tours, chaque enfant dispose d'une liste électorale et d'une carte d'électeur. Les résultats sont proclamés sur les sites des Ecoles. En revanche, l'installation officielle s'effectue chaque année à l'Hôtel de Ville, par le Maire et le Conseil Municipal « Adulte ».

A l'issue de ces élections, les nouveaux conseillers municipaux sont élus pour une durée de 3 ans, période durant laquelle ceux-ci contribueront, de par leurs propositions et motivations, à l'amélioration des conditions de vie des jeunes panazolais

Des commissions sont ensuite mise en place sur des thématiques précises : **Commission des droits de l'enfant**, **Commission sport** (développer les projets sportifs en faveur des jeunes, ex : création d'un skate park), **Commission environnement** (Mettre en place des actions en faveur du respect de l'environnement et du développement durable : ex le tri sélectif des déchets), **Commission communication** (Réaliser les supports de communication dans le but d'une diffusion large concernant les actions du CME), **Commission Repas** (Participer à la réalisation des menus aux écoles). Un projet pédagogique définit les grands objectifs poursuivis par le CME.

On peut notamment citer :

- *Contribuer à la formation du citoyen de demain*
  - o Ecoute et concertation
  - o Décider et entériner des choix
  - o Investissement personnel
  - o Développer la collaboration
- *Donner aux jeunes la possibilité de prendre la parole*
  - o Libre expression des enfants
  - o Ecoute et réceptivité des adultes

**Voici quelques actions menées par le CME depuis sa création :**

- Réalisation d'un skate Park
- Réflexions sur l'aménagement des cours d'écoles
- Participation aux commémorations et vernissages d'expositions
- Mise en place d'expositions et d'actions autour des droits de l'enfant
- Sensibilisations à l'environnement (tri sélectif des déchets)
- Participation à des causes humanitaires (récoltes de jouets et de fonds pour des associations)
- Organisation du téléthon 2014 en collaboration avec l'USEP (« relais des enfants »)
- Organisation de jeux à destination des jeunes de Panazol et participation à des manifestations organisées par la ville (Panazol bouge en famille, la Fête des Enfants, grand jeu durant le week-end de la fête foraine...)
- Proposition de projets aux élus adultes dans le but d'améliorer la vie quotidienne à Panazol
- Accompagnement des jeunes diofiorois pour la création du CME à Diofior/Correspondances et échanges par mél/Lors des missions : réalisation de fresques, spectacles.....
- Réalisation d'un film « Nelson Mandela » à l'occasion des 25 ans de la convention internationale des droits des enfants (support ci-joint)
- Questionnaire évaluation suite à la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs



- **Les moyens mis en place :** les enfants du CME sont encadrés par trois animateurs formés. Ils animent les commissions par le biais des réunions qui débouchent sur la mise en place d'actions. Ils sont les garants du fonctionnement. Ils sont à l'écoute des jeunes, suscitent la participation et l'échange entre les jeunes. Par le biais de la pédagogie mise en place, ils aident les élus dans la conduite des projets, et coordonnent les relations avec les partenaires (Prestataires, service de la mairie...).
- Nombres d'enfants **concernés par le Conseil Municipal des Enfants** par tranche d'âge et par rapport à la population infantile de la collectivité :

Catégories d'âge	Filles	Garçons	Total
9-12 ans	22	11	33

- **Lien avec des instances participatives d'autres Collectivités.**  
Le Conseil Municipal des Enfants bénéficie d'un partenariat « Inter CME » et organise dans ce cadre très régulièrement des rencontres et manifestations en lien avec les CME des deux communes voisines : Feytiat et Saint-Just-le-Martel. Parallèlement, il s'inscrit dans le programme d'action mené par le Conseil Régional avec le CMJ : des rencontres régulières ont ainsi également lieu à l'échelon régional.

Parallèlement, le CME de Panazol a accompagné la mise en place d'un CME avec les jeunes sénégalais de Diofior. Les deux instances correspondent ainsi régulièrement par voie postale et par courriel.

- **Evaluation du fonctionnement de ces structures spécifiques et répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

Le conseil municipal d'enfants de Panazol est une instance représentative de l'implication des enfants du territoire dans le bien - être de leurs. L'écoute et la disponibilité de ces jeunes leurs a permis tout au long de ces 25 ans d'existence d'aborder certaines problématiques, d'envisager des solutions et actions mais également de proposer et mettre en place des projets adaptés aux demandes de cette tranche d'âge sur la collectivité.

Ainsi de nombreux équipements ont été mis en place sur la collectivité afin de proposer une offre qualitative et en relation avec les besoins exprimés par leurs semblables (skate parc, jeux dans l'aire de loisirs, mini-golf, aménagement des cours d'écoles et d'espaces dédiés dans les parcs...). Une véritable représentativité dans les animations mises en place par la collectivité ainsi qu'une association dans les grands projets politiques ont permis depuis de nombreuses années de prouver l'utilité d'une instance de consultation des jeunes et tout ceci dans le but de répondre aux besoins exprimés par la population jeune de Panazol.

Suite à une évaluation sur le fonctionnement du conseil municipal d'enfants de Panazol, il apparaît aujourd'hui nécessaire de le voir évoluer afin de ré impulser une dynamique de projets en son sein. A ce titre, certaines pistes de réflexion sont actuellement à l'étude pour une prochaine mandature et notamment :

- La redéfinition des modalités de participation et d'élection du CME- l'implication des adolescents

Afin de redynamiser le CME, il apparaît souhaitable de pouvoir impliquer davantage les élus enfants « sortants ». En effet au bout des trois années de mandat, les jeunes apparaissent de plus en plus impliqués et mûres dans les échanges concernant les projets. Cependant le renouvellement tous les ans de plus d'un tiers des conseillers apparaît parfois comme un frein puisque la totalité du fonctionnement et du rôle du CME est à ré aborder. Ceci entraîne une perte en termes de temps, d'échanges et d'avancement des projets et de la même manière un sentiment d'inefficacité pour les plus anciens.

Il serait possible de prévoir un fonctionnement prenant en compte les adolescents ou préadolescents au sein du CME et dont les attentes en terme d'investissement ne sont pas les mêmes que les plus jeunes et ainsi proposer deux systèmes de fonctionnement:

Dans cette optique, il conviendrait d'adapter le fonctionnement en proposant deux axes et deux groupes de travail prenant en compte les différentes tranches d'âge présentent sur la commune :

- Les jeunes élus- CM2/6<sup>ème</sup>, qui se chargeraient plus de la gestion des projets annuels réguliers (frairie des massottes, pana bouge en famille, père Noël vert) tout en participant à différentes commissions réadaptées en fonction des caractéristiques de cette tranches d'âges (vie de l'école, communication...)
- Les élus 5<sup>ème</sup> et plus (de 13 ans à .....), qui pourraient être plus investis sur des projets à long terme nécessitant débats et échanges avec les élus adultes dans des commissions plus en relation avec leurs besoins (coopération, communication, environnement et sécurité, loisirs...)
- **Information des Conseils municipaux d'enfants ou de jeunes de la démarche Ville amie des enfants**

Le Conseil Municipal de Panazol est particulièrement sensibilisée à la démarche Ville Amie des Enfants, entrepris par la Ville en partenariat avec l'UNICEF. Une commission « Droits des Enfants » a été spécifiquement créée. Chaque année le Conseil Municipal des Enfants organise la « Semaine des Droits des Enfants ». En partenariat avec le Comité Départemental UNICEF 87, présidé par Michèle SERELL), à l'approche de la date anniversaire de la signature de la convention des droits de l'enfant (CIDE -20 novembre 1989), une semaine est dédiée à l'organisation d'actions de sensibilisation, dans les structures municipales accueillant les enfants. C'est l'objet de la fiche action ci-annexée.



## Une action spécifique menée par le CME La farandole des droits de l'enfant



### Introduction :

Panazol a obtenu le titre de « Ville amie des enfants » en 2012. Tous les ans désormais, la ville célèbre en novembre la Semaine des droits des enfants dans l'ensemble des structures culturelles et éducatives. Expositions, jeux, temps d'échanges sont organisés à la médiathèque, dans les écoles, dans les multi-accueils, à l'accueil de loisirs... En 2013 il a été décidé d'apposer dans toutes les écoles de la ville, un panneau reprenant les articles principaux de la Convention Internationale des Droits des Enfants et a été remis à toutes les familles, le texte intégral et un magnet de sensibilisation. En 2014, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention, deux actions phares : un lâcher de ballons et la création avec les enfants d'une farandole des droits, objet de cette fiche.



- **Description de l'action et de ses objectifs**

Création dans chacune des structures et par chacun des enfants de sa propre image avec la photo de son visage et la réalisation de son corps. Sur celui-ci était inscrit le droit choisi par l'enfant. Les farandoles ont été affichées dans toutes les structures.

Le point d'orgue s'est déroulé le samedi 22 novembre à la médiathèque. Les Conseils municipaux d'enfants de Panazol, des villes voisines de Saint-Just-le-Martel et de Feytiat ont, eux aussi, réalisé leur double de papier et pu échanger sur les droits des enfants et leurs atteintes.

Opération organisée par le service enfance jeunesse en partenariat avec l'ensemble des structures éducatives, la médiathèque et le service communication de Panazol.

Le coût comprend la validation du travail des équipes et l'achat de matériel d'art plastique.

- **Objectifs :**

- Sensibiliser les enfants au respect de leurs droits au travers de l'échange
- Sensibiliser les adultes au travers de la communication autour du projet
- Communiquer autour des actions de l'Unicef

- **Implication des enfants et des adolescents dans le projet**

- Participation de l'ensemble des enfants fréquentant les multi-accueils, le Relais Assistantes-Maternelles, l'accueil de loisirs Jules Verne (500 enfants)
- Participation active du Conseil Municipal d'Enfants de Panazol et de ceux de Saint Just le Martel et de Feytiat (80 élus enfants)

- **Répercussions du projet sur le territoire**

- Diffusion de la Convention Internationale auprès du plus grand nombre



## FICHE 4

# SÉCURITÉ ET PROTECTION

En lien avec la  
FICHE 4 page 24  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION VISANT À ASSURER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer la sécurité et la protection des enfants et des jeunes sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

## Introduction : La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire

L'aspect préventif et sécuritaire des jeunes et enfants sur la commune de PANAZOL est une priorité de tous les instants.

En effet, la collectivité souhaite mettre en avant la protection de l'enfance et de l'adolescence par le biais d'actions précises. Outre la présence d'une police municipale de proximité aux abords des lieux fréquentés par les jeunes (sortie des écoles...), certaines actions visent à développer plus spécifiquement la prévention directement auprès des publics, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté : ainsi, les agents de la Police Municipale sont régulièrement sollicités afin de mener des sessions de formations dans les écoles ou à l'ALSH, sur le thème de la sécurité routière.

Parallèlement, la Ville de Panazol, par le biais de son Centre Social, organise des réunions d'information autour des problématiques sociologiques qui touchent les jeunes, l'addiction, la drogue, l'alcool, la sexualité...

En matière d'éducation à la citoyenneté, la collectivité a souhaité impulser deux nouvelles actions auprès des enfants des écoles élémentaires (CM1/CM2) visant d'une part à faire découvrir les gestes de Premier Secours en partenariat avec la Protection Civile, et d'autre part, à appréhender les règles de sécurité routière en lien avec la Police Municipale.

## **Fiche 4-1 : un atelier « gestes de premiers secours » pour les CM2 durant le temps périscolaire**

*Découverte du secourisme pour les enfants de CM2 des écoles élémentaires de PANAZOL, dans le cadre des ateliers éducatifs organisés lors des temps d'activités périscolaires.*

### ▪ **Le constat :**

-Les accidents constatés durant les temps scolaires et périscolaires semblent être en nette augmentation depuis l'année scolaire 2013-2014. Ce constat lié aux nombres important de déclarations d'accidents traités par la collectivité

-Des enfants souvent prêts à porter secours ou aide à leurs camarades mais ne connaissant aucun geste de secourisme

-Des adultes parfois eux aussi démunies face à certaines situations par manque de formation

### ▪ **Objectifs du projet :**

- Découvrir de manière ludique les bases du secourisme et les conduites à tenir en cas d'accident
- Echanger et aborder les jeux interdits dans les écoles avec les conséquences possibles
- Etre en capacité d'intervenir et porter secours à un camarade, ou de prévenir d'un risque particulier un membre de sa famille ou un camarade.
- Permettre aux jeunes de développer cette notion civique de secours ou aide à autrui

### ▪ **Déroulement de l'action :**

Cette action, portée par la collectivité en relation avec L'ADPC haute vienne, sera organisée durant le nouveau temps périscolaire mis en place par la collectivité dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il sera organisé sur la base de 14 séances d'1 heure à 24 enfants de CM2, tous volontaires, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015.

Les intervenants, eux-mêmes secouristes et formateurs de la Protection Civile, aborderont de manière ludique les principes de base du secourisme ; Ainsi la pédagogie sera adaptée à l'âge des enfants et leurs motivations durant les séances. Chaque enfant se verra ainsi mis en situations face des situations réelles du quotidien, où leur capacité à réagir et à communiquer de bonnes informations sera renforcée.

Le coût de cette activité est de 35€ par séances, entièrement financé par la ville de PANAZOL.

Cette action de prévention est une première pour la collectivité et même si beaucoup d'enfants se sont portés volontaires, il conviendra d'en assurer une évaluation terminale objective et en relation avec certaines difficultés qui pourrait être mis en avant, comme la relation à l'autre dans la manipulation, le traumatisme pouvant être abordé.....c'est la raison pour laquelle il est très important de veiller à ce que les méthodes pédagogiques employées soient en corrélation avec les attentes du public enfant.

- **Implication des enfants et adolescents dans le projet**

Cette action menée dans le cadre des ateliers éducatifs de Panazol (activités périscolaires mis en place depuis réforme des rythmes scolaires) a été abordée dans un bilan réalisé l'année dernière par le conseil municipal d'enfants sur les nouvelles activités pouvant être proposées durant ces nouveaux temps. Ainsi les préoccupations des enfants élus concernant certaines situations ont été retranscrites cette année par la mise en place de cet atelier.

- **Répercussion du projet sur le territoire**

Afin de mesurer les effets sur le long terme de cette action, il conviendra de mettre en place des évaluations le cas échéant ou se produira un accident ou une problématique liée à la sécurité des enfants sur les écoles.

En fonction de l'intérêt porté par les enfants et les familles sur cette action, il conviendra chaque année de reconduire celle-ci afin de mesurer les effets sur le long terme et permettre ainsi aux plus jeunes d'être en mesure de réagir à un accident éventuellement constaté sur le territoire communal.

## 4.2 Un atelier Citoyenneté et sécurité

### ▪ Le constat :

-De nombreux enfants et jeunes se déplacent à pied ou à vélo sur le territoire communal (mentionnons notamment l'action PanaEcoBus développée en fiche 1.1).

-Une méconnaissance des consignes sécuritaires liées à ce type de déplacement

-Des conduites parfois déviantes en terme de déplacements piétons aux abords des lieux très fréquentés ( écoles, ALSH ....)

-Des comportements pas toujours citoyens constatés entre enfant, avec certains professionnels, et dans certains lieux nécessitant une intérogation quant aux consduites à tenir pour le « bien vivre » ensemble.

### ▪ Les objectifs du projet :

-Développer ou renforcer les connaissances des enfants en matière de déplacement sécurisé à pied ou à vélo

-Sensibiliser aux gestes et aux actions citoyennes

-Aborder les droits et devoirs des enfants, grâce aux supports pédagogiques UNICEF.

-Favoriser les échanges et débat d'idée afin de proposer des aménagements spécifiques dans certains services municipaux

### ▪ Le déroulement du projet :

Cette action, qui n'existe pas encore, est en cours de préparation et sera proposée à la prochaine rentrée scolaire, dans le cadre des ateliers éducatifs de PANAZOL (ateliers périscolaires mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires) par des animateurs sensibilisés aux droits des enfants mais également en partenariat avec la police Municipale.

Pour l'année scolaire, 7 interventions de vacances à vacances, soit au total 35 interventions seront ainsi proposées aux enfants de cycle 3 volontaires pour participer à cet atelier.

Les 7 interventions seraient réparties de manière à aborder la sécurité dans les déplacements, les démarches et actions citoyennes à valoriser au quotidien et les droits d'enfants. La pédagogie mise en place durant ces séances sera surtout orientée vers l'échange et le débat afin de trouver des solutions communes aux problématiques abordées ci-dessus.

## FICHE 5

## PARENTALITÉ

En lien avec la  
FICHE 5 page 30  
du Guide « Ville et  
intercommunalité  
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION  
PARENTALE.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à l'accompagnement de la parentalité sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### Introduction : La parentalité au sein du territoire

La parentalité prend sa place dans la proximité des services rendus et l'adaptabilité constante aux besoins des familles. Dans un souci de qualité de service offert dans le domaine de la Petite Enfance, la Ville de Panazol a intégré depuis 2009 deux multi accueils en gestion municipale :

- Le multi accueil Les P'tits Loups (16 places) qui fonctionnait auparavant en gestion parentale ;
- Le multi accueil Pomme d'Api (18 places), nouvelle structure qui a ouvert ses portes en 2009

Parallèlement, elle possède également un relais assistantes maternelles, ainsi qu'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, où les familles disposent d'un espace d'écoute, favorisant la parentalité.

L'accompagnement à la fonction parentale se développe (entre autre) dans le secteur d'accueil de la toute petite enfance. Accueillir (...) « est une pratique en elle-même. L'accueil est l'acte de recevoir des personnes qui font état d'un besoin psychologique ou matériel (...) c'est une démarche interactive qui permet de relativiser les distinctions entre accueillant et accueillis et de laisser place à l'accueilli comme acteur. [...] »\*.

Au quotidien, la dimension de l'accueil est donc la notion d'interactivité. Le terme *accueil* sous-entend une dynamique entre deux personnes, qui ne peut avoir lieu que si les deux acteurs se trouvent dans un respect mutuel de leur personne. A tout moment nous devons penser la place faite à la famille et à son enfant (sans pour autant en pré-dessiner tous les aspects). C'est à partir de cette posture d'accueil que se matérialisent les actions autour de la parentalité.

\* Nouveau dictionnaire critique de l'action sociale, édition Bayard 2006, 1<sup>ère</sup> édition 1995.

**Trois actions spécifiques portées par les multi accueils de Panazol seront présentés ci-après :**

- 5.1/ Le livret d'accueil au multi-accueil Pomme d'Api
- 5.2/ L'affichage « A la une de Pomme d'Api » au multi accueil Pomme d'Api
- 5.3/ Les rencontres thématiques parents/professionnelles/enfants

## 5.1/ le livret d'accueil proposé au multi-accueil Pomme d'Api

### ▪ Description de l'action et de ses objectifs :

Partant du constat que le projet pédagogique (un document officiel et dense, relatant l'organisation de l'équipe et les orientations pédagogiques) n'était au final que très peu lu par les familles accueillies au sein du multi-accueil, l'équipe a travaillé à la mise en place d'un livret d'accueil, document synthétique du projet pédagogique, sous forme de tryptique, qui serait remis à chaque famille. Celui-ci reprend les points essentiels du projet pédagogique, avec une présentation attrayante, permettant une lecture rapide. L'organisation pédagogique est abordée avec les familles lors des adaptations, et durant tout le temps de présence à la crèche. Le livret est une trace écrite que chaque famille peut garder à la maison. Toutes les familles dont les enfants sont inscrits au multi-accueil sont donc concernées par cette action. Les équipes cherchent à mieux communiquer avec les parents sur notre pratique afin qu'ils soient confortés sur leur place dans le lieu d'accueil de leur enfant. Cette action de communication fait suite au travail d'adaptation. Dès les premiers temps d'adaptation, les professionnelles encouragent les questionnements et les échanges. Elles s'inspirent de la posture d'accompagnement de Carl Rogers\*. Nous cherchons donc à travailler en co-éducation avec le parent en respectant (dans la mesure du possible) les choix qu'il fait pour son enfant. Elles tentent d'être soutien lors des moments relatifs à l'éducation qui peuvent être délicats à négocier. Les structures souhaitent proposer une écoute attentive et respectueuse, rechercher ensemble une solution sans se poser « en professionnelle qui sait », mais plutôt en favorisant l'empathie afin de rassurer le parent dans ses compétences pour qu'il reste acteur de son projet. Cela veut donc dire ne pas se substituer aux parents, mais être dans une prise de relais. En leur absence c'est maintenir leur place de premier éducateur de leur enfant en respectant leur choix éducatif et culturel. Les équipes considèrent donc qu'accueillir un enfant c'est l'accueillir lui et sa famille dans leur singularité. Ce travail de coéducation demande l'investissement total de l'équipe en termes de communication professionnelle et de respect de la référence. La dynamique de réflexion sur la parentalité se construit dans le dialogue en faveur du bien-être des accueillis et donc des accueillants. C'est ainsi qu'il a semblé important d'être transparent sur notre manière de concevoir l'accueil par le biais du livret d'accueil.

\* C. Rogers, le développement de la personne, Dunod, 1998.

Pour l'écriture de ce document un temps de concertation et de collaboration important a été nécessaire, avec le service communication pour ajuster le visuel et la mise en place technique jusqu'à l'édition.



**Mon adaptation**  
Je vais être accueilli progressivement par mes deux référents et ensemble nous construirons mes repères.  
Petit à petit, je vais faire connaissance avec les autres membres de l'équipe qui pourront m'accueillir à leur tour.

**De quoi vais-je avoir besoin ?**



Mes doudous, ma tétine seront à mon entière disposition pour m'accompagner tout au long de la journée.

Mon cahier : il sert à consigner l'ensemble de tous ces riens qui constituent l'essentiel de ma journée.  
Il est pour vous, papa maman, pour l'équipe mais aussi pour moi ! Si je le souhaite, on me donnera un stylo pour qu'à ma façon, je vous raconte moi-aussi ma journée.

**Qui s'occupe de moi aujourd'hui ?**

Il vous suffit de jeter un coup d'oeil au trombinoscope, dans le sas d'entrée pour le savoir !!!

**Comment va se passer ma journée ?**

**Mon arrivée**  
Armés de nos chaussons et de mon équipement, Papa, maman, n'hésitons pas à franchir le portillon.

**Mes moments de jeux**  
je suis libre d'évoluer avec mon corps dans l'espace de la crèche, d'expérimenter, tout cela à mon rythme sous le regard bienveillant des adultes. Des ateliers me seront proposés pour stimuler l'ensemble de mes sens pour que j'exerce toute ma créativité. Le résultat sera ce qu'il sera, l'important, c'est mon plaisir.  
Une tenue spéciale dessin composée d'un haut et d'un bas de vêtement me sera bien utile contre les tâches d'encre et autres peintures.

**Mes soins**  
C'est un moment en tête à tête avec l'adulte où je suis invité à participer.  
Lorsque je dirai ou montrerai du doigt le pot ou les toilettes, l'équipe me soutiendra dans mon choix.

**Mes repas**

**Avec mes doigts**  
**Avec mes couverts**  
Collation sans obligation (le matin)  
Collation spéciale  
**Découverte des saveurs et des textures**

**Plaisir de se nourrir**  
Je vais progressivement passer de la chaise haute à des petites tables en fonction de ma taille.  
Du tête à tête avec l'adulte, je finirai par partager mes repas avec d'autres enfants



▪ **Implication des enfants et des parents dans le projet :**

L'équipe est à l'initiative du projet. Les familles n'ont pas été consultées pour la mise en forme du triptyque, toutefois ils font partie intégrante de la réflexion car les professionnelles sont parties des expériences des accueils, des questionnements et préoccupations des parents. De plus, ils sont associés aux grands projets de la collectivité dans le cadre d'un Conseil des Multi Accueils regroupant les familles des deux crèches.

▪ **Répercussion du projet :**

La mise en forme de ce projet, a permis de développer les actions en faveur de la parentalité dans la mesure où le livret d'accueil doit s'accompagner de communication. Chacune doit s'impliquer dans l'écoute aux familles et dans l'échange. Ce document reste support à une réflexion partagée sur le bien être de l'enfant en structure collective, le respect de son parent et de ses choix.

## 5.2/ L'affichage « A la une de Pomme d'Api »



### ▪ Description de l'action et de ses objectifs :

Le parent est invité et encouragé à entrer au sein de Pomme d'Api au quotidien, afin d'accompagner son enfant lors de leur séparation, et de leurs retrouvailles. Le parent peut avant de partir ou en arrivant partager un jeu, donner un biberon, lire une histoire, effectuer un change.....

En début d'année, est organisée une réunion de rentrée afin d'expliquer le fonctionnement global de la structure et de créer un temps convivial où parents, enfants et professionnelles peuvent se rencontrer hors du quotidien et apprendre à mieux se connaître.

Ce temps n'est d'ailleurs pas suffisant pour répondre aux préoccupations d'être et devenir parent et pour informer sur les grands items de la vie quotidienne. Au cours de l'année, l'équipe propose des affichages sur différentes thématiques relatives à l'éducation (ex : l'acquisition de la propreté/l'auto médication...). L'affichage permet alors d'informer et d'échanger et d'accompagner la fonction parentale.

Toutes les familles sont donc concernées par le projet. Selon leur souhait, elles peuvent consulter l'affichage/prendre un flyers à la maison et/ou même prendre les informations complémentaires sur des documents annexes.

Le contenu s'appuie sur des sources théoriques, scientifiques ou de confrontations d'opinions.

Pour l'écriture de ces affichages, un temps de concertation en équipe a été nécessaire. Le contenu s'appuie sur des sources théoriques, scientifiques ou de confrontations d'opinions.

Un travail de collaboration est engagé avec le service communication pour ajuster les visuels et les mettre en place techniquement. Le financement est donc interne à la collectivité.

**PANAZOL**

**Quelques rappels :**  
Groupes 0 (bébés de moins de 10 kg) et 0+ (jusqu'à 13 kg)

La musculature de votre enfant est insuffisante et ses cervicales trop fragiles pour résister à une forte décélération ou un choc frontal. C'est pourquoi, le siège-auto doit être placé impérativement dos à la route, idéalement à l'arrière. Il se fixe à l'aide de la ceinture de sécurité, en respectant les consignes du fabricant.

Le lit-nacelle : idéal pour les trajets longs, il permet à votre nourrisson (jusqu'à ses 6 mois) de voyager à plat-dos. Avec une sangle autour de la taille et/ou un filet anti-éjection, il se fixe transversalement sur la banquette arrière grâce aux points d'ancrages des ceintures de sécurité.

**Groupe 1 (entre 9 et 18 kg)**  
Fixé à l'arrière et face à la route, le siège-baquet se fixe à la banquette grâce à la ceinture de sécurité. L'enfant sera sanglé avec un système « enveloppant » de harnais à 5 points.

**Groupes 2 (entre 15 et 26 kg) et 3 (entre 22 et 36 kg)**  
Grâce à ses accoudoirs, le siège-rehausseur assure à votre enfant un bon maintien de la sangle abdominale. Avec un modèle à dossier, un passant guide la ceinture sur l'épaule de l'enfant et non sur son cou. Ce sont actuellement les normes en vigueur.

LA SORTIE DE LA CEINTURE POUR LES ENFANTS EST OBLIGATOIRE. SYMBOLOGIQUE ET NE PAS RAGASILLER. BOUTEILLE D'EAU POUR LA VERGUEUSE DU PROJET. L'ENFANT SE VOIRAIT DE 40 ANS. 3000. L'ACCÈS À L'ENTRÉE PRINCIPALE DOIT ÊTRE LIBRE. LA CLASSE SEULE EN CAS DE DÉBOCAGE ALIMENTAIRE.

Source : <http://www.securite-routriere.gouv.fr>

**PANAZOL**

**PAPA, MAMAN L'AUTOMEDICATION ET MOI**

**Qu'est ce que l'automédication ?**  
Le Conseil de l'Ordre des Médecins en France la définit comme étant « l'utilisation, hors prescription médicale, par des personnes pour elles-mêmes ou pour leurs proches et de leur propre initiative, des médicaments considérés comme tels et ayant reçus l'autorisation de mise sur le marché avec la possibilité d'assistance et de conseils de la part des praticiens ».

**Qu'est ce qu'un médicament ?**  
Le médicament obéit à une réglementation contraignante et s'inscrit dans un circuit de fabrication et de mise à disposition des professionnels et des patients très encadré et strictement surveillé.

Pour pouvoir être délivrés aux patients, ils doivent obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Les médicaments allopathiques, homéopathiques et à base de plantes obtenus sans ordonnance... ont eux aussi suivis ce processus... ils restent donc des médicaments.

**PANAZOL**

**PAPA, MAMAN L'AUTOMEDICATION ET MOI**

**un vrai risque**  
Des études menées au sein de différents Centres Hospitaliers Universitaires ont révélé que le risque d'intoxication médicamenteuse est souvent lié à un surdosage mais aussi à une mauvaise association de molécules. On peut citer en exemple l'administration conjointe de paracétamol et d'ibuprofène (ces derniers peuvent être prescrites en alternance par votre médecin ou sur conseil du pharmacien). Un médicament même vendu sans ordonnance n'est jamais anodin. Il est vivement déconseillé de réutiliser un médicament obtenu sur ordonnance même si les symptômes semblent identiques.

**Exemple courant :**  
L'utilisation du Célestène ou du Solupred doit être accompagnée d'un suivi médical. «Automédiquer un enfant de moins de 4 ou 5 ans est toujours dangereux. D'abord parce que l'enfant à cet âge ne maîtrise pas la verbalisation, l'expression d'un symptôme qu'il n'a souvent pas encore vécu, et ne peut orienter vers la bonne cause la maman, qui risque de le soigner pour autre chose. Or, savoir déterminer, par exemple, si une douleur correspond à une otite, une sinusite, une angine ou autre chose... est indispensable. De plus, le choix de la bonne posologie en l'absence de formulation "pédiatrique" du médicament destiné à l'enfant est toujours extrêmement périlleux. »

Professeur Chast, chef du service de pharmacie clinique, pharmacologie, toxicologie de l'Hôpital Cochin (Paris).

▪ **Implication des enfants et des parents dans le projet :**

L'équipe est à l'initiative du projet selon les questionnements recueillis dans le quotidien des partages avec les familles. L'idée est de sensibiliser les parents sur un thème précis avec une présentation attrayante. Les affiches sont exposées dans l'entrée, imprimées recto-verso, pour en faciliter la lecture tant dans l'entrée que dans le sas. Ces mêmes affiches sont aussi éditées sous forme de flyers. Les familles peuvent les emporter à la maison pour une lecture plus au calme. C'est une base pour des échanges avec les familles sur le thème donné.

▪ **Répercussion du projet :**

La mise en forme de ce projet, a permis de développer l'action en faveur de la parentalité dans la mesure où l'affichage doit correspondre à des questionnements encourus. Il nécessite une synchronisation dans le travail d'équipe. Chacune doit s'impliquer dans l'écoute aux familles et dans l'échange. Ce document reste support à une réflexion partagée avec les familles sur le bien être de l'enfant. Ce travail reste aussi de l'information permettant à chacune des familles de construire son accompagnement et de faire des choix pour son enfant.

**PANAZOL**  
**Papa, maman, le pot et moi**

**A partir de quel âge ?**  
 • Les enfants ne sont pas prêts à apprendre le geste de saisir 2 ans » Salter (1)  
 • entre 18 et 24 mois » Frenck (2)  
 • entre 18 et 24 mois » Larousse (3)  
 • à 2 ans 2 ans et demi » Dolfo (4)

**Mais avoir 2 ans, est-ce suffisant ?**  
 • Il est nécessaire d'observer le signe  
 • la maturation physiologique - le système nerveux central doit être actif » Salter (4)  
 • avoir le contrôle musculaire suffisant de son corps » Dolfo (4)  
 • La maturation affective - capacité et désir d'aider leurs parents » Salter (1)  
 • La maturation intellectuelle - avoir fini amplement son attention sur deux choses à la fois » Dolfo (4)  
 • assumer cette grosse responsabilité d'être complètement conscient de ses fonctions corporelles » Salter (1)

**Croire dans les capacités de son enfant**  
 • l'enfant est prêt à sauter propre de lui-même sans avoir besoin d'un apprentissage » Larousse  
 • ce peut leur faire confiance et même se doter leur confiance - la grandeur d'âme même de la façon qu'il leur est propre et à leur rythme » Dolfo (4)

**Et faire fi des pressions sociales et de l'entourage**  
 • petit commentaire qui porte un jugement sur les compétences des parents ou sur leur enfant » sans comment Québec (5)

**Les conséquences d'un apprentissage contraint**  
 • les tentatives pour le proprement [...] ont pour conséquence de déformer le quatuor de la relation avec l'enfant [...] de retarder sa progression [...] de occasionner une démission de l'enfant qui provoque de l'ennui chez l'enfant » sans comment Québec (5)  
 • tout de même on ne doit pas presser l'enfant de faire quelque chose qu'il ne veut pas faire » Dolfo (4)

**Vos enfants adorent ces livres et vous pouvez les emprunter :**  
 • "Tout le corps" • "Qu'est-ce que c'est ?" • "Sur le pot" • "Non pas de pot" • "Plein avec bran vide son pot"  
 • "C'est facile avec l'été analytique" • "De la petite tache que voulait tacher qu'il avait fait sur la tête"

**Apprendre à utiliser un pot n'est qu'un des nombreux pas que l'enfant fait vers l'âge adulte: ce n'est certainement pas le plus important!** Soites

**PANAZOL**  
**le Youpala**

**Les répercussions sur le corps**  
 Impact négatif sérieux sur le développement physique, intellectuel, émotionnel. [www.visionssanté.net](http://www.visionssanté.net)  
 Le youpala ajouté un stress à la colonne vertébrale (...) qui peut déclencher (...) une subluxation vertébrale (restriction des mouvements de la colonne vertébrale et vertèbres désalignées) (...) avec risque accru de maux de tête, malaise au cou et douleurs au dos. **Docteur Poulin, spécialiste de la santé vertébrale**  
 La position imprimée crée une hyper extension des muscles du dos qui risquent de raccourcir, des jambes et une crispation des pieds. **point de vue d'Aude Blanchard psychomotricienne**

**Des accidents nombreux**  
 20% des enfants qui l'utilisent subiront une blessure. [www.visionssanté.net](http://www.visionssanté.net)  
 80% des accidents sont consécutifs à une chute dans l'escalier, des fractures mais aussi des brûlures. **point de vue d'Aude Blanchard, psychomotricienne**  
 En 2004, le Youpala est interdit au Canada. L'association européenne pour la sécurité des enfants souhaite faire interdire la vente en Europe. **"le Youpala, un accessoire dangereux pour le bébé"**  
 Il ne présente aucun intérêt dans l'acquisition de la marche de l'enfant. **point de vue d'Aude Blanchard psychomotricienne**

### **5.3/ Les rencontres thématiques « Familles/Professionnelles/Enfants**

Le multi accueil « les p'tits loups » accueille les enfants de 3 mois à 4 ans dans un espace adapté. La structure est passée d'une gestion parentale à une gestion municipale depuis janvier 2009. Les parents confient alors leurs enfants à des professionnels de la petite enfance et ne sont pas amenés à intervenir dans la structure. Cependant, le choix a été fait dans le multi accueil de créer des liens avec les familles et ainsi de partager ensemble des temps conviviaux.

Il est donc proposé au sein des « p'tits loups » des rencontres parents/professionnelles/enfants afin d'échanger sur un thème particulier et en même temps de participer à des animations.

#### ▪ **Description de l'action et de ses objectifs :**

Toutes les familles dont les enfants sont inscrits de manière régulière ou occasionnelle, sont concernées par le projet. Les rencontres parents/professionnelles ne font pas forcément suite à un problème identifié. Elles ont pour but :

- les échanges entre les parents et les professionnelles
- l'information sur des thèmes précis : par exemple : la propreté, le développement moteur
- le partage d'activité entre le parent et son enfant

Ces rencontres ont été proposées par la directrice adjointe lors d'une réunion d'équipe. Elles sont proposées une à trois fois dans l'année, un soir de semaine à la fermeture de la structure (après 18h) pour que les parents soient plus disponibles, dans les locaux. Les thèmes peuvent varier et peuvent parfois répondre à des demandes ou des attentes des familles. Un buffet peut être proposé aux familles.

La particularité de ces rencontres réside également dans le fait que les parents viennent accompagnés de leurs enfants : une partie des professionnelles encadre alors le petit groupe d'enfants en proposant des ateliers...permettant ainsi aux parents de profiter pleinement des échanges.

Quelques exemples de thématiques débattues : l'apprentissage de la propreté, l'apprentissage de la marche, la phase d'opposition....

#### ▪ **IMPLICATION DES ENFANTS ET DES PARENTS DANS LE PROJET**

L'équipe est à l'initiative du projet. Les familles n'ont pas été consultées pour la mise en forme du triptyque, toutefois elles font partie intégrante de la réflexion car nous sommes partis des questionnements et préoccupations des parents. De plus, elles sont associées aux grands projets de la collectivité dans le cadre d'un Conseil des Multi Accueils regroupant les familles des deux crèches. Elles s'impliquent en revanche dans l'organisation des rencontres et proposent des petite collations (inscription des familles sur un tableau, achat de jus de fruits et réalisation de plats ou gâteaux).

#### ▪ **REPERCUSSIONS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE**

Ce projet ne fait pas l'objet d'une réelle évaluation quantitative. Toutefois, on observe une fréquentation régulière et soutenue à chaque rencontre proposée (près d'une 20aine de parents). Les effets qualitatifs attendus visent à développer : échange, partage, et plaisir des enfants

## 5.4/ Les actions du Centre d'Animation Communale (CAC) – Branche Famille

Le Centre d'Animation Communale (CAC) est une association de type Centre Social, financé par la Ville et la CAF. Le projet famille du CAC de Panazol s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité, à différents niveaux en fonction des actions. Le projet se construit en s'appuyant sur un diagnostic du territoire, accompagné des besoins et demandes exprimés par les familles.

### ▪ Finalité du projet famille :

- Favoriser le renforcement des liens sociaux et familiaux,
- Favoriser le développement de l'autonomie et de la citoyenneté,
- Créer du lien social,
- Impulser une dynamique collective sur le territoire,
- Favoriser la participation des habitants au sein d'actions collectives.

### ▪ Les activités et actions proposées ont pour objectifs de :

- Rompre l'isolement,
- Informer les familles,
- Proposer des rencontres culturelles et de loisirs,
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles,
- Dynamiser la vie sociale au niveau local,
- Favoriser le lien social et le bénévolat,
- Impulser une participation active des familles dans la vie du CAC,
- Participer à l'éveil des consciences,
- Consolider les partenariats existants et en créer de nouveaux,
- Favoriser les temps familiaux,
- Informer et soutenir les parents,
- Mettre en place des temps d'échange et de partage parents-enfants,
- Proposer des rencontres avec des intervenants extérieurs sur des sujets de société,
- Proposer des ateliers favorisant la rencontre et le partage.

### - Quelles sont les familles concernées par le projet et comment ont-elles été identifiées ?

Le projet est destiné à toutes les familles de Panazol et alentours, avec une attention particulière pour les publics les plus fragilisés (difficultés sociales, financières, familiales...).

### - Quels problèmes le projet vise-t-il à surmonter ?

Le projet famille à travers ces actions, vise à apporter une réponse à chaque famille en fonction de ses difficultés propres, en s'appuyant sur l'animation sociale collective. Le CAC est aussi un lieu ressource afin d'orienter les familles vers les partenaires lorsque des problématiques dépassent les compétences de la structure.

### - Le coût du projet

Le budget du secteur famille est de 84205 euros pour 2015. Ce coût est financé par des subventions de la CAF 87 et de la mairie de Panazol, des prestations de service versées par la CNAF et par des fonds propres.

▪ **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

Chaque action est évaluée, afin d'en mesurer les effets. Nous constatons que les familles apprécient tous ces instants partagés, notamment les pères qui sont en général moins représentés.

Un noyau de famille se forme et permet de dynamiser le secteur. Les familles se rencontrent et peuvent échanger entre elles sur les questions du quotidien.

D'année en année le projet famille se construit et évolue, en essayant toujours d'être au plus près des besoins et attentes des familles. Nos actions doivent permettre d'impliquer les familles au cœur de l'élaboration du projet.

Le projet du centre social est évalué tous les 4 ans, c'est à ce moment-là que sont perçus plus précisément l'impact des actions.

## **Actions spécifiques**

### **Ateliers Famille**

Ce sont des temps d'activités entre parents (ou autre membres de la famille) et enfants, qui ont lieu une fois par mois, sur une matinée ou un après midi.

Ces temps favorisent les échanges, le partage, l'entraide,... en famille et entre familles.

Les familles trouvent dans ces ateliers un moment de pause et de détente, un moyen de se concentrer totalement à leur(s) enfant(s). La rencontre et le dialogue entre familles est également important car il permet d'échanger sur des sujets du quotidien (école, éducation..).

Les observations et les besoins exprimés par les familles ont conduits à mettre en place cette action, depuis février 2013.

En effet, au quotidien certains parents ont parfois du mal à trouver (ou à prendre) le temps de partager pleinement une activité avec leur(s) enfant(s). Il faut trouver une idée, parfois prévoir du matériel, et ensuite trouver un créneau horaire. Avec les autres tâches quotidiennes, il est parfois difficile de rassembler tous ces éléments. Ainsi les ateliers proposés permettent aux parents de se concentrer uniquement sur le partage et l'attention envers leur(s) enfant(s). Le CAC s'occupe des contenus (en nous basant sur leurs propositions) et du matériel.

Souvent après avoir découvert une technique en atelier, grâce aux conseils, les parents cherchent à reproduire ces temps de bricolages chez eux. L'atelier leur permet de prendre toutes les informations nécessaires afin de gagner du temps une fois chez eux pour le refaire.

Ces ateliers connaissent une bonne fréquentation, des groupes de familles se forment et se retrouvent tout au long de l'année via ces temps.

Le dialogue avec les familles et l'observation lors des ateliers permettent d'évaluer cette action.



## **Sorties famille**

Les sorties famille s'intègrent dans le dispositif « escapade familiale » proposé par la CAF. Ainsi le CAC et la CAF prennent en charge une partie des frais, le coût pour les familles est donc réduit. Ces sorties sont destinées en priorité aux familles avec enfants de Panazol. Elles permettent de passer une journée de découvertes autour des loisirs et de la culture.

Ces moments permettent aux participants de s'organiser autour d'un temps familial extérieur (respect des horaires, préparation d'un pique-nique et d'affaires adaptés...).

Cette action met également l'accent sur le partage et l'échange en famille et entre familles.

Les sorties familles existent depuis de nombreuses années et connaissent une bonne fréquentation, les familles sont chaque année demandeuses pour que cette action perdure.

Le dialogue avec les familles et l'observation lors des sorties permettent d'évaluer cette action.

## **Bal**

Cette rencontre est destinée aux enfants jusqu'à environ 12 ans, (pas d'exclusion des enfants au au-delà de cet âge, constat simple que cette activité ne correspond plus toujours à ce qu'ils ont envie de faire).

Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents (ou autre membre de la famille). Sont proposés musique, animations, goûté... L'entrée est gratuite.

Les enfants de certains accueils de loisirs, bien évidemment ceux fréquentant l'espace Jules Verne à Panazol sont invités.

L'évènement est géré par des bénévoles.

Cette action permet aux parents et aux enfants de se retrouver autour de ce moment festif (en effet le nombre de familles est très important lors du bal (en moyenne 90 familles) et beaucoup d'entre elles se connaissent, que ce soit les parents ou les enfants).

Cette action existe depuis plusieurs années et est reconnue sur la commune et attendue par les familles.

Des outils d'évaluation sont mis en place et permettent de recueillir l'avis des familles : discussions avec les familles, livre d'or, panneau « donnez votre avis » participatif.



## CLAS

Durant l'année scolaire nous proposons des séances d'accompagnement scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h pour les élèves du collège (principalement ceux de Léon Blum). Nous proposons également des activités culturelles tout au long de l'année.

Au niveau familial, il est très important d'associer les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s). Nous entretenons des liens avec le collège via la CPE, afin d'être dans une démarche complémentaire.

Un suivi existe avec chaque famille, plus particulièrement lorsqu'il existe des difficultés, qu'elles soient scolaire ou familiale. Le relais est effectué avec les partenaires compétents (Maison des adolescents, assistante sociale...)

Les temps communs entre parents et enfants dans le cadre du CLAS sont en développement. Est prévu à la fin de cette année 2015 une sortie famille avec les familles dont les enfants sont inscrits dans le CLAS.

## REAAP

Sont organisées chaque année différentes actions dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) en fonction de la thématique proposée par le comité de pilotage.

En 2014 le thème était « Être parents...prendre du temps avec ses enfants ». Ont donc été proposés des ateliers de socio-esthétiques parents ados, ainsi qu'un temps d'échanges autour de cette question, animé par une spécialiste. Auparavant plusieurs conférences-débats sur différents thèmes (sexualité en 2013, réseaux sociaux en 2012) avaient été organisés.

Cette action permet aux parents et aux enfants/ados, de trouver des réponses à certaines questions du quotidien. Elle permet de rencontrer des professionnels sur des sujets spécifiques, et également d'échanger entre parents.

Pour 2015, le lien avec les familles créé les années précédentes, a permis de les impliquer pleinement dans la construction du projet. Ainsi à nouveau des ateliers de socio esthétique et des groupes d'échanges avec les mêmes intervenantes seront reconduits. Les sujets abordés lors de ces temps d'échanges ont été décidés en amont par les familles qui étaient présentes lors du temps de 2014, et qui souhaitent revenir cette année. L'échange s'est fait oralement ou par mail. Pour les ateliers de socio-esthétique, un questionnaire d'évaluation avait été mis en place.

Le CAC Panazol propose

## GROUPE D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION

Être parents :  
Trouver l'équilibre entre autorité et autonomie



Une soirée d'échanges avec **Véronique Matl**, psychologue et médiatrice familiale

Cette initiative ouverte à tous tentera de répondre aux questions que se posent les parents :

- Les notions d'autorité, de limites en fonction de l'âge
- La gestion d'une fratrie (jalouses, rivalités...)
- Notion d'autonomie (faire confiance à ses enfants, les aider à prendre confiance en eux)

**VENDREDI 17 AVRIL**

Espace EVASION - PANAZOL - 20h  
27 rue de la Beausserie (à côté du Centre J.Coczeau)

Entrée libre

**CAC PANAZOL**

Vivre ensemble à Panazol!

Tamara Riollet 05.55.06.06.20 - famille@cac-panazol.com - www.cac-panazol.com

Le CAC Panazol propose

## ATELIER FAMILLE

autour de l'équilibre alimentaire

Activité manuelle autour des groupes d'aliments et préparation de recettes rigolotes :

- Flan aux carottes
- Feuilleté aux épinards



Tarif 2€ par famille (impôts & conseils inclus!)

**SAMEDI 18 AVRIL 2015**

Des moments à partager avec parent(s) et enfant(s)  
Sur inscription - Places limitées

Espace Evasion - PANAZOL - de 9h30 à 12h  
(à côté du Centre J.Coczeau)

**CAC PANAZOL**

Vivre ensemble à Panazol!

Renseignements et inscription : Tamara Riollet  
05.55.06.06.20 - famille@cac-panazol.com - www.cac-panazol.com

Le CAC Panazol propose

## SORTIES FAMILLE

été 2015



Nous organisons chaque année des sorties en famille sur une journée à des tarifs avantageux grâce au soutien de la CAF.

Pour en profiter cet été, merci de prendre contact avec Tamara au CAC avant le 11 mai.

Venez vous renseigner et nous donner vos idées lors des deux journées de permanences et d'informations

**MERCREDIS 15 et 22 AVRIL**

au CAC 11 rue Jacques Prévert - PANAZOL  
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

**CAC PANAZOL**

Vivre ensemble à Panazol!

Renseignements et inscription : Tamara Riollet  
05.55.06.06.20 - famille@cac-panazol.com - www.cac-panazol.com

### Animations ponctuelles

Plusieurs fois dans l'année, des temps de rencontres pour les familles autour d'une animation (magie, cirque, contes...) sont proposés afin de favoriser l'accès à ces animations pour tous, et créer du lien avec les familles au fil des animations. Il est pour l'instant difficile d'en mesurer l'impact mais la fréquentation est bonne et nous constatons déjà que certaines familles qui participent à ces temps sont présentes sur d'autres actions. Ces moments ont pour principal but de permettre aux parents de partager un moment de découverte avec leurs enfants. Le souhait est, au fur et à mesure, d'impliquer les familles dans le choix des animations.

### Autres actions

Le CAC a également d'autres actions qui touchent les familles mais qui sont moins apparentées directement au soutien à la parentalité :

**-Bourse aux vêtements** : Elle se déroule deux fois par an et permet aux personnes qui le souhaitent de déposer des vêtements afin qu'ils soient vendus (elles perçoivent ensuite les recettes des ventes, moins une commission pour le CAC), les visiteurs trouvent des vêtements en bon état à un prix raisonnable. Cette action favorise l'implication des bénévoles car ce sont eux qui gèrent l'évènement, avec l'accompagnement de la référente famille. La place qui leur est laissée leur permet de s'investir pleinement, cela favorise ensuite leur implication sur d'autres actions. Concernant les familles, la bourse est bien connue sur le territoire, elle est organisée en même temps que celle de la FCPE. Cela permet de faire connaître les autres actions du CAC et de créer du lien avec les familles.

**- RERS** : Le Réseau d'Echanges Réciproque de Savoirs : Cette action s'adresse à tout le monde. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire de manière gratuite au réseau, en proposant une offre et une demande de savoirs. Ensuite, une mise en relation est faite en fonction de la correspondance offre-demande afin de mettre en place un échange.

**-Panazol Joue (Festival des jeux)** : Cette manifestation a pour but d'offrir une attraction gratuite aux familles, proposer un temps de rencontres intergénérationnelles en leur faisant découvrir l'univers du jeu et favoriser l'implication des bénévoles et des associations dans le festival.



## FICHE 6

# SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

En lien avec la  
FICHE 6 page 35  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES DISPOSITIFS PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES FAMILLES VULNÉRABLES POUR UN ACCÈS AUX SOINS, UNE HYGIÈNE ET UNE ALIMENTATION.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et ses projets innovants visant à encourager la santé, l'hygiène et une alimentation saine (1 fiche par action/projet).*

## Introduction : Santé, hygiène et alimentation

La santé de l'enfant et son développement harmonieux constituent un enjeu important pour la collectivité, d'un point de vue social. La Ville de Panazol accorde ainsi une priorité importante au cadre de vie et aux conditions d'hygiène, facteurs essentiels de bien-être et de santé.

En matière de nutrition, la Ville de Panazol a pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre d'enfants la consommation de produits de qualité. Ainsi, une attention particulière est apportée à la qualité gustative des aliments, en sélectionnant des produits labellisés. C'est donc tout naturellement que des produits issus de l'agriculture biologique ont été introduits progressivement dans les restaurants scolaires. Dans le cadre du renouvellement du marché de denrées alimentaires et la mise en concurrence des fournisseurs, la Ville de Panazol a souhaité aller plus loin dans cet engagement, en privilégiant les produits frais, bruts, de saison, en provenance de producteurs locaux et en partie issus de l'agriculture biologique.... Elle inscrit son projet dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement, qui vise 20% de ces achats de produits issus de l'agriculture biologique en 2012. Pour autant, la Ville de Panazol a fait le choix de ne pas répercuter le surcoût lié à l'introduction de produits biologiques. En effet, le niveau de tarification est relativement modéré : le repas est facturé aux familles en moyenne 2.2 €/j à comparer à une moyenne nationale plus proche de 3 €. En réalité le coût réel du service (ce qu'on appelle le coût de revient) est estimé à 6,7€. Parallèlement, les familles bénéficient d'une minoration du coût de restauration, en fonction de leurs quotients familiaux, sous forme d'aide financière du CACS.

## Fiche 6-1 : La concertation menée dans le cadre de l'élaboration des menus

### ▪ Contexte :

La commune de Panazol confectionne aujourd'hui près de 750 repas répartis chaque jour entre les écoles élémentaires et maternelles, les multi accueils, ainsi que les repas pour les enseignants et les fonctionnaires territoriaux. En 2009, avec la municipalisation d'une crèche et l'ouverture d'un second multi accueil Pomme d'Api, la ville de Panazol a fait le choix de fournir, en régie municipale, les repas dans ces structures pour les enfants à partir de 18 mois.

### ▪ Description de l'action et de ses objectifs.

Afin d'adapter au mieux les menus à cette tranche d'âge, les professionnelles des multi accueils et de l'ALSH ont souhaité s'associer pour créer un espace de concertation et harmoniser la réflexion dans les différentes structures petite enfance et jeunesse. Cette démarche a permis de mettre en place deux instances de concertation :

1. **une Commission « Portage de Repas »**, qui réunit chaque mois les différents professionnels : agents du restaurant scolaire, les ATSEM en charge de l'encadrement des enfants à la maternelles, les professionnels des multi accueils et de l'ALSH, et la coordonnatrice enfance –jeunesse.
  - **Cette commission** a pour objectif d'adapter les menus aux besoins des enfants en fonction de l'âge et de permettre une adaptation progressive à une alimentation différente.
  - **Le public concerné** : les enfants des multi accueils municipaux de 18 mois à 3 ans des écoles maternelles. Cette action a pris appui sur les observations des équipes d'encadrement, constatant quelques difficultés dans les prises de repas avec des enfants qui avaient du mal à goûter des aliments nouveaux et des préparations parfois inadaptées au début d'une différenciation alimentaire.
  - L'intervention de la coordinatrice enfance a permis la mise en réseau des différents professionnels, équipes d'encadrement et agents chargés de la préparation et du portage des repas. Il s'agit d'un temps d'échange et de formation interne qui permet les réajustements nécessaires pour le service de repas aux plus jeunes et des menus variés et équilibrés pour l'ensemble des rationnaires de la Ville.
2. **Une Commission « Menus »** qui réunit les professionnels de restauration, mais également les enfants du CME (Conseil Municipal d'Enfants), l'élue chargée des affaires scolaires et de l'enfance /jeunesses et les associations de parents d'élèves. Elle se réunit toutes les 6 semaines pour correction et validation des plans alimentaires, en lien avec une diététicienne.

Cette action est financée par la commune de Panazol, qui met à disposition du personnel et leur permet de participer à ces réunions mensuelles sur le temps de travail.

Un certain nombre d'outils de suivi ont été mis en place pour harmoniser les pratiques : fiches de traçabilité des repas livrés, protocole de goûter, protocoles de suivi des directives des services vétérinaires,...

▪ **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet (s).**

Les enfants du CME représentent les élèves qui prennent leurs repas au sein de la collectivité, et sont sollicités pour donner leur avis. Les représentants des parents d'élèves contribuent à la représentation des familles en sollicitant les remarques d'un grand nombre de parents par le biais de leurs associations.

Suite à cette commission, l'accès aux menus détaillés au niveau du site internet de la ville est possible et permet aux familles de prendre connaissance des plans alimentaires, des choix et origines des matières premières

▪ **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

Chaque mois, est réalisée une évaluation effective avec un bilan du mois écoulé et la mise en œuvre des réajustements éventuels pour chaque service. Il en résulte :

- Une amélioration sensible du fonctionnement et de l'adaptation de l'alimentation aux âges et rythmes des enfants
- Une implication des agents des services et réajustement des pratiques
- Une répercussion positive, l'investissement des ATSEM qui apportent un regard différent sur la restauration scolaire des 3 / 6 ans et font remonter des dysfonctionnements perçus par leurs interventions quotidiennes.
- Certaines difficultés peuvent également émerger notamment sur des réajustements organisationnels lors de l'interclasse.

La mutualisation des moyens humains et matériels, nécessitent une coordination et un suivi qui conditionnent la qualité du servi rendu aux usagers.

▪ **Les perspectives :**

- Mise en place de formations spécifiques autour de l'alimentation des 3 / 6 ans
- Bénéficier de l'intervention d'une diététicienne pour un soutien à la réalisation de plans alimentaires adaptés et équilibrés
- Proposer des stages en immersion des différents professionnels afin que chacun puisse appréhender la réalité et les contraintes du travail de l'autre, notamment un échange de pratiques entre les professionnels des multi accueils et des services de restauration scolaire.



## Fiche 6-2: Opération « Un fruit à la récré »

La Ville de Panazol s'est engagée depuis la rentrée 2007, dans le programme « *Un fruit pour la récré* », mené conjointement par l'Union Européenne et le Ministère de l'Agriculture et de l'Education Nationale. Elle a été une des premières villes de la région à s'inscrire dans cet appel à projet.

### ▪ **Objectif :**

Ce projet a pour but d'inciter les enfants à consommer des fruits frais en lieu et place des barres chocolatées ou autres aliments saturés en sucre, et à assurer au moins un goûter par semaine à chaque enfant fréquentant les établissements scolaires de la ville ce projet entre dans le PNNS (plan national de nutrition et santé) mis en place dans les restaurants scolaires de la ville depuis plusieurs années. L'introduction de produits biologiques au sein de la restauration collective s'accompagne également de la mise en place d'actions pédagogiques de sensibilisation et bénéficient ainsi d'animations pédagogiques et de la visite guidée de fermes éco-pédagogiques. Ces différents programmes d'actions permettent ainsi une sensibilisation à grande échelle : de la maternelle à la fin de l'élémentaire pour les enfants, mais également de façon indirecte pour les familles.

### ▪ **Contenu de l'action**

Au total ce sont environ 900 enfants qui sont concernés dans les écoles maternelles, élémentaires et les crèches municipales. Près de 3 à 4 tonnes de fruits distribués par an, ce qui représentent 1 000 fruits ou légumes consommés par les petits panazolais (crèches, écoles).

Le coût annuel de l'action est estimé à environ 14 000€ subventionné à hauteur de 60% par l'Europe.

Une mallette d'information avec divers documents et jeux pédagogiques est remise au responsable de la restauration scolaire, afin d'accompagner le projet. Une des difficultés rencontrées a été d'habituer certains enfants à manger un fruit à 10H à la place de leur habituel goûter, mais grâce à un travail partenarial avec les équipes enseignantes (fiches pédagogiques explicitant l'historique, la provenance des fruits...). En partenariat avec le fournisseur de fruits et légumes de la collectivité, des expositions et des présentations de fruits et légumes anciens sont également organisées.



- **Implication des enfants**

Les enfants sont très investis dans la distribution des fruits et légumes : ils s'organisent avec leurs enseignants et à tour de rôle assurent eux-mêmes la distribution au sein de leurs classes respectives.

- **Evaluation de l'action**

Les retours de cette action sont très positifs : la distribution de fruit le Jeudi étant maintenant un moment incontournable aussi bien pour les enseignants, que pour les enfants et les parents qui ce jour là ne donnent plus de goûters ....tous sont impatients de connaître le fruit qui va leur être servi.



## FICHE 7

## HANDICAP

En lien avec la  
FICHE 7 page 42  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À LA PRISE EN  
COMPTE DU HANDICAP DES ENFANTS  
ET DES ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte la notion de handicap sur son territoire (1 fiche par action/projet).

## Introduction : La prise en compte du handicap dans notre territoire

Les enfants porteurs de handicaps sont des enfants comme les autres. Pas tout à fait si l'on considère toutes les difficultés que doivent surmonter les parents pour que leur enfant puisse intégrer un centre de loisirs, avec des camarades non porteurs de handicaps. Dans une logique d'intégration, la Commune de Panazol a choisi de mener divers projets relatifs à l'accueil d'enfants porteurs de handicaps. Un projet central s'est défini avec la mise en place de projets inter structures devant favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicaps. Il s'agissait par ce biais de tenter de répondre aux demandes des familles et aux besoins des enfants en adaptant les projets et les moyens de l'Accueil de Loisirs Espace Jules Verne à l'accueil ponctuel ou régulier des enfants dits différents.

## Descriptif de l'action

La Ville de Panazol affirme son engagement pour l'égalité des droits et des chances dans l'accueil du jeune enfant porteur de différences. **Des critères d'accueil prioritaires ont été institués au sein des deux multi accueils ou de l'accueil de loisirs** et donnent lieu à l'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé en lien avec le corps médical et les professionnels accueillants.

Sur le plan des allergies alimentaires, la Ville de Panazol propose la mise en place de régimes spéciaux différenciés, qui représentent près de 15 % des repas préparés par les restaurants scolaires.

Le personnel d'animation, encadrant les enfants dans les différentes structures d'accueil, bénéficie tout au long de l'année d'actions de sensibilisation et de formation dans le domaine du handicap. Dans le cadre de sa procédure d'extension de l'ALSH, la Ville de Panazol s'est engagée à créer un poste d'animateur supplémentaire, disposant d'une qualification spécialisée en matière d'accueil de l'enfant en situation de handicap. Il s'agit avant tout d'un acte politique, qui entre en cohérence avec la réflexion générale engagée par la Municipalité en faveur des personnes en situation de handicap. En effet, conformément à la législation et aux objectifs du projet éducatif territorial, l'Espace Jules Verne accueille de façon régulière des enfants avec

handicaps (en 2011, jusqu'à 17 enfants présentant des troubles spécifiques). Leur accueil au centre de loisirs est primordial pour favoriser une meilleure intégration, en milieu dit ordinaire et soutenir les familles. Parallèlement, il nécessite pour la collectivité la mobilisation de moyens humains et matériels spécifiques supplémentaires, afin que ces objectifs de socialisation soient réalisables.

Sur le plan de l'accessibilité des bâtiments accueillant le jeune public, la Ville de Panazol s'est engagée depuis 2007 dans une logique d'amélioration continue, destinée à atteindre les objectifs réglementaires fixés par la loi « Handicap ». A ce titre, la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.), créée par délibération en date du 27 mars 2007, veille sur la mise en œuvre du plan de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux.



#### ▪ Les objectifs de départ

- Favoriser des rencontres inter structures afin de développer des échanges entre enfants et équipe d'encadrement à moyen et long terme
- Développer les outils et moyens pour la mise en œuvre de projets adaptés à tous
- Individualiser la prise en charge de l'enfant et adapter l'environnement à l'enfant afin qu'il puisse mieux le comprendre au travers d'une approche positive de l'accueil collectif
- Améliorer les capacités de l'enfant en lui permettant d'appréhender les règles de vie en collectivité et de découvrir de nouvelles activités
- Améliorer la communication avec les familles
- Etre en capacité d'évaluer les projets et les actions mises en œuvre par l'équipe d'encadrement



▪ **Quels obstacles à l'accessibilité le projet vise-t-il à surmonter ?**

- *Le projet vise-t-il uniquement les enfants et adolescents en situation de handicap ou s'adresse-t-il à tous?*  
Les projets concernent l'ensemble des enfants accueillis à l'ALSH, les activités sont adaptées
- *Quel type de handicap est plus particulièrement concerné ?*  
Pas une typologie particulière, les enfants peuvent présenter des troubles différents : autisme, troubles du comportement et de l'attention, trisomie, déficience intellectuelle..
- *En quoi consiste l'action ?*
  - Création d'un groupe de travail "handicap" en décembre 2011 ; constitué d'animateurs et directeurs référents de la structure
  - une formation en 5 modules autour de l'intégration de jeunes en situation de handicap dans les activités de loisirs organisée par le CRCLSH (Centre de Ressources des CLSH) avec le développement des thèmes suivants : Approche des typologies des handicaps, les dispositifs de dépistage et d'orientation des personnes handicapées, l'intégration, la relation aux familles, les partenariats.
  - 2 journées de formation, toujours avec le CRCLSH, autour de l'accueil de publics handicapés et la gestion de la communication avec les familles et les professionnels
- *Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?* Un état des lieux sur l'ALSH avec des enfants différents pour lesquels se posait la question du bénéfice d'un accueil collectif sans une adaptation des moyens humains et matériels. La collectivité a permis aux professionnels d'engager une réflexion sur le fonctionnement et les aménagements nécessaires. Parallèlement une enquête menée sur l'accueil des enfants en situation de handicap était menée par le CRCLH, les conclusions ont permis de mettre en œuvre des actions spécifiques en collaboration avec les ALSH du département.
- *Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?* Le CRCLSH, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, le SESSAD et la Ville de Panazol. Parallèlement des actions ponctuelles ont été menées dans le cadre de projets inter structures :



# Les mains des 3-5 ans parlent





# Les 5-6 ans découvrent les chiens guides à Landouge



- **Sensibilisation du public de l'ALSH à l'accueil d'enfants différents et communication aux familles : quatre actions principales**

⇒ Plusieurs rencontres avec l'IME d'Eyjeaux ont permis de partager 4 activités (randonnée, Zumba, jeux traditionnels et jeux sportifs), avec une chasse au trésor et un goûter.

⇒ Une rencontre avec l'association limousine des chiens guides d'aveugles, les enfants ont pu être sensibilisés aux méthodes de dressage et au degré d'autonomie gagné par les personnes aveugles

⇒ Une sensibilisation à la langue des signes avec le Centre de Formation de la langue des signes du Limousin par le biais de jeux et de supports pédagogiques adaptés

⇒ 4 rencontres avec la section handisport de Pana Loisirs (association de la commune), démonstration de Boccia par le club handisport et pratique du jeu, rencontres autour de la pratique de la sarbacane.

*Un temps fort a été proposé pendant une semaine à la médiathèque de Panazol avec une exposition des photos, vidéos et compte rendus des enfants sur le projet. Les différents partenaires ont été conviés, les associations participantes étaient également présentes. Le CRCLSH a présenté le PLJH (Pôle Loisirs Jeunes Handicap et ses actions à destination des professionnels de l'animation.*

- **Quel est son coût et comment est-elle financée ?**

<b>LES DEPENSES ENGAGEES</b> (données 2013)	
Rémunérations (renfort un animateur)	4 969,98 €
Formations (une journée)	1 000 €
Matériel	1 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 669.98 €</b>

L'ensemble des dépenses a été supporté par la Ville de Panazol et par une subvention de la CAF, sans affectation du tarif aux familles.

- **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet (s).**

- Les enfants et adolescents, en particulier ceux en situation de handicap, ont-ils été à l'initiative du projet ? non, mais l'ensemble des enfants de 3 à 12 ans fréquentant la structure ont été concernés
- Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ? par leur participation active et les bilans quotidiens menés par les groupes.
- Les enfants et les familles ont été consultés par le biais des outils de communication à disposition de toutes les familles: plannings, projets d'activité, imprimés d'inscription
- Quels outils de participation ont été utilisés ? Le taux de fréquentation de la structure, les réinscriptions

- **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**
  - Les effets du projet ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ? Les effets seront mesurés dans le cadre de l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, au même titre que toutes les actions enfance/jeunesse de la commune
  - Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ? L'information des familles sur les possibilités d'accueil individualisé et l'accès aux activités de la structure. Cet objectif n'est que partiellement atteint, il devra être finalisé au cours de l'année 2015 par la mise en place d'un outil d'information destiné aux familles et une adaptation des imprimés d'inscription.
  - Y a-t-il eu des effets inattendus (positifs et/ou négatifs) ? Dans les effets positifs, une participation aux mini camps pour un enfant autiste et une enfant trisomique après une intégration au sein de la structure. Dans les effets négatifs, quelques ruptures des liens tissés avec des enfants, qui quittent parfois brutalement l'ALSH, lors d'un changement d'école ou de structure
  
- **Un axe fort à développer : La communication auprès des familles,** avec une réflexion sur les supports de communication, d'inscription et les protocoles d'accueils individualisés.

Les parents sont souvent inquiets et n'ont que peu d'informations relatives à l'accueil de leurs enfants porteurs de handicaps ou troubles envahissants du comportement. Ils n'ont pas toujours le réflexe de les mettre dans des centres avec d'autres enfants n'ayant parfois pas l'information de cette éventualité.

Ils sont avant tout en recherche d'un mode de garde et préfèrent sans doute passer sous silence les difficultés particulières de leurs enfants (peur du refus).

Il est donc indispensable de mener une communication efficace, mais aussi adaptée à la structure d'accueil : Places disponibles, personnel d'encadrement qualifié, adaptation des locaux...

Les professionnels sont aussi là pour rassurer les parents, pour aménager des temps d'accueil mais aussi pour dire non parfois quand la qualité ou la sécurité ne pourraient plus être convenablement assurées, ceci aussi bien pour les enfants que pour les encadrants .

## FICHE 8

## ÉDUCATION

En lien avec la  
FICHE 8 page 49  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES  
ADOLESCENTS.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte la dimension éducative sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### Introduction

L'éducation constituant un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion, la Ville de Panazol mène depuis de nombreuses années une politique affirmée dans ce domaine : elle a toujours souhaité favoriser la qualité de l'offre scolaire, dans un objectif d'égal accès à l'éducation et aux loisirs éducatifs, et ce sans discrimination.

Faciliter la fréquentation des écoles publiques constitue le premier volet de la politique éducative. Panazol est dotée de quatre établissements scolaires, deux écoles maternelles, Henri Wallon et Pauline Kergomard, et deux écoles élémentaires, Turgot et Jean Jaurès, soit 850 enfants. Ainsi, chaque année, des moyens conséquents sont consacrés aux écoles principalement au niveau du budget communal, mais également au niveau du budget de la Caisse des Ecoles et du CCAS, afin de doter au mieux familles, élèves et enseignants en moyens humains et matériels.

Différentes structures municipales à vocation éducative sont également présentes sur le territoire : un ALSH d'une capacité de 170 enfants, un ALSH d'une capacité de 300 enfants récemment créé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un centre de loisirs adolescent... proposant une offre d'activités éducatives de qualité avec des professionnels formés.

Afin de proposer une cohérence dans le parcours éducatif de l'enfant, la collectivité favorise les partenariats entre les différents acteurs : *équipes enseignantes, structures municipales enfance /jeunesse (ALSH, Multi Accueils, RAM (Relais Assistantes Maternelles), Centre Social, Médiathèque-Conservatoire...*, notamment au travers du projet éducatif de territoire. Il se définit par le partage d'objectifs communs en matière de conception éducative, qui visent à permettre : l'acquisition chez l'enfant de savoirs, savoirs faire et savoirs être en relation avec leur âge, la découverte d'activités diverses et variées et la découverte de lieux culturels, l'acquisition de règles de vie collective et la socialisation nécessaire au bien vivre ensemble, l'acquisition de connaissances en relation avec les types d'activités proposées (sportives, culturelles, intellectuelles.....) et sans relations particulières avec le milieu scolaire, le développement du sens critique chez l'enfant au travers des choix qu'il peut faire et sa participation active durant les activités proposées.

La concertation et l'écoute des différentes parties (personnel municipal, enseignants, intervenants extérieurs...) permettent de centrer le débat sur l'intérêt unique de l'enfant et d'identifier de nouvelles activités adaptées aux besoins exprimés par les enfants

## Fiche 8-1 : les différents projets passerelles crèches-écoles-maternelles-ALSH...les 1ers pas de l'enfant vers l'école maternelle

### ▪ Description de l'action et de ses objectifs

Par définition, la passerelle est un pont permettant de faire la liaison entre 2 rives, utilisée dans le domaine éducatif, elle permet la liaison entre les multi accueils et les écoles maternelles afin d'assurer une continuité entre les 2 structures.

- ☑ **Les passerelles avec l'école :** Il s'agit de passerelles établies avec les 2 écoles maternelles de la commune et les 2 Multi Accueils, pour les enfants qui seront scolarisés à la rentrée suivante. Elles s'inscrivent dans les projets spécifiques des écoles et permettent aux enfants de s'adapter progressivement dans un nouvel environnement en commençant par une visite des locaux et une expérimentation dans un nouvel univers. Cela se traduit par la pratique d'activités collectives (petits jeux, contes, petites activités manuelles...), activités qui se font au sein de groupes d'enfants de petite section de maternelle afin de familiariser les enfants avec des groupes à effectif plus important que ceux qu'ils connaissent dans le cadre des multi accueils .

-Les objectifs : Etablir un lien avec l'école avant la scolarisation, Faire connaissance avec l'école, avoir des repères dans un nouvel environnement, intégrer un nouveau vocabulaire école/maîtresse/maître, préparer l'enfant et sa famille à une entrée progressive à l'école sans se substituer aux parents, créer du lien entre les professionnelles des différentes structures

-Sont concernés les enfants de 2-3 ans qui feront leur rentrée à l'école en septembre, en 2014 9 enfants aux P'tits Loups et 3 à Pomme d'API.

Les enfants des participeront au temps d'accueil, partageront un goûter et participeront aux activités proposées aux enfants de l'école, Sur certaines rencontres, ils seront inclus dans des projets spécifiques comme le jardinage et la cuisine

-3 rencontres sont prévues par enfant, une professionnelle est affectée pour l'encadrement de 2 enfants, les 1ères rencontres se font de 9h à 10h puis progressivement de 9h à 11h



- ☑ **Les échanges de jeux** : il s'agit d'un projet en construction que les professionnels souhaitent développer à compter de 2015. Le principe est de mutualiser les jeux et jouets acquis par les diverses structures enfance/jeunesse et les mettre à disposition des tous les publics d'enfants de moins de 6 ans fréquentant l'ALSH, les Multi Accueils et le RAM.

-**Les objectifs** : Avoir la possibilité de jouer en ayant accès à des jeux diversifiés, pallier à l'éloignement géographique des structures, confrontation des divers fonctionnements, objectifs, et projets des partenaires. Parallèlement, ce temps dégagé des structures permet aux professionnelles de bénéficier d'un échange de pratiques et de conceptions. Pouvoir sortir de la structure pour les plus grands

-Cependant, il a été décidé de ne déplacer que les enfants âgés de 2 ans au minimum, notamment en raison des difficultés engendrés par le transport. Droits mis en avant : DROIT DE JOUER, DROIT D'APPRENDRE, DROIT DE LIBRE EXPERIMENTATION

La mise en place de ces projets s'est faite à l'initiative des professionnelles par le biais de l'observation des besoins exprimés par les enfants et par le lien établi lors des passages d'une structure à l'autre. Il s'agit d'avoir également une gestion maîtrisée des coûts par la mutualisation des matériels .Une réflexion interstructure est menée en amont lors des prévisions d'achat .Des listings de jeux ont été mis en place afin d'avoir une meilleure visibilité des équipements propres aux structures.

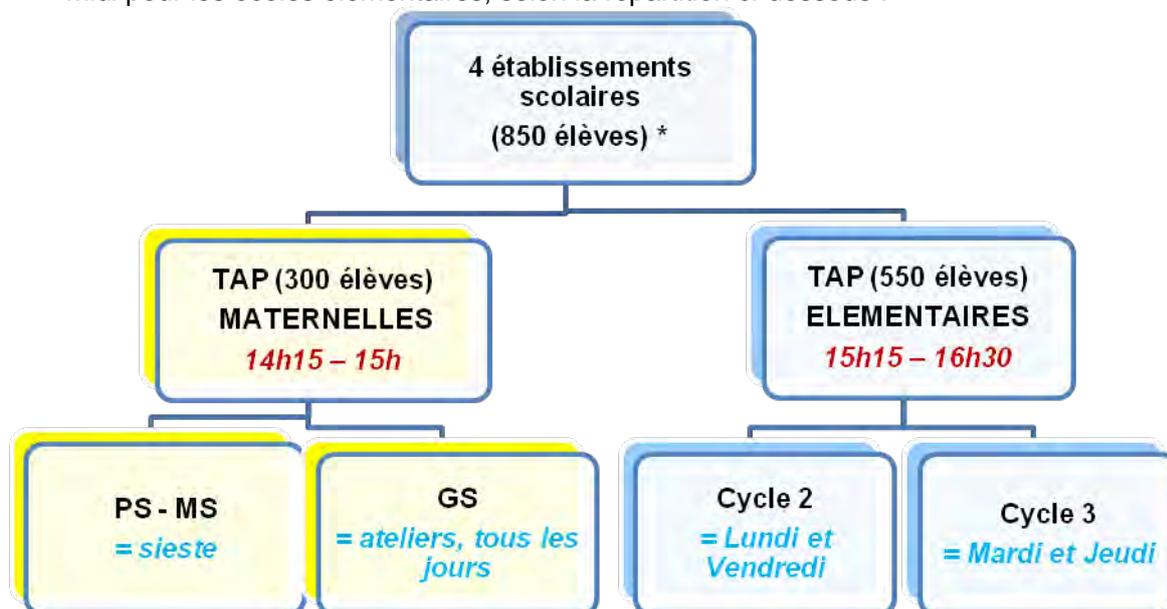
▪ **Répercussions du projet sur le territoire**

- Mutualisation des matériels, jeux et jouets, d'où une meilleure gestion des budgets des structures où les projets d'acquisition sont discutés en amont pour éviter les achats multiples
- Coordination et travail d'équipe des différents professionnels des structures et des services
- Evaluation positive des projets au niveau des enfants par le plaisir de la découverte de nouveaux lieux et nouveaux jeux. Pour les familles, constater que les structures enfance jeunesse font vivre et maintiennent un lien dans le parcours de l'enfant, est un atout majeur dans la réussite des adaptations demandées aux enfants

## Fiche 8-2 : la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs à Panazol



Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Panazol a souhaité mettre en place une nouvelle organisation, dès la rentrée 2013/2014. Ainsi, elle propose les ateliers éducatifs en début d'après-midi pour les écoles maternelles et en seconde partie d'après-midi pour les écoles élémentaires, selon la répartition ci-dessous :



(\*) effectifs scolaires 2014

Cette réforme a été menée dès le départ, dans un esprit de concertation et d'écoute. Des ajustements ont pu être trouvés au fil de l'année, afin de rechercher le consensus et l'articulation des différents temps éducatifs. Un comité de pilotage a été mis en place dès le mois de Novembre 2012 avec la volonté de construire un projet partagé, par les différents acteurs socio-éducatifs : Enseignants/Inspection/DDEN - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCSPP) - La Caisse d'Allocations Familiales - Les Représentants des parents d'élèves - Les Elus et services municipaux - Les Représentants du Milieu Associatif - Les Représentants de Limoges Métropole (Transports Scolaires).

Ainsi, les 850 élèves des écoles peuvent participer 2 fois par semaine pour les élèves de l'élémentaire et 4 fois par semaine pour les élèves de maternelle, à de nombreuses activités péri éducatives.



Les inscriptions aux activités se font sur la base de choix des enfants et des familles et pour une durée de 7 semaines, soit de vacances à vacances.

Ce choix de période retenu, permet ainsi à chaque élève de pouvoir découvrir et pratiquer de 8 à 10 activités par année scolaire et appréhender un large éventail de pratiques culturelles, sportives, ludiques....

## 2. Les grandes étapes du projet...



- **Septembre 2012 - Création d'un comité de pilotage spécifique « Aménagement des Rythmes Scolaires »**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 28 Septembre 2013, a fixé la composition et les objectifs de cette instance de consultation, associant :

- Les représentants de la municipalité (représentation proportionnelle)
- Les services municipaux concernés
- Les différents acteurs éducatifs concernés par l'aménagement du temps scolaire mentionnés en partie 5.

- **Novembre 2012 :**

- Lancement de la réflexion
- Conférence d'une chronobiologiste Claire Leconte, enseignante chercheuse en chronobiologie, Novembre dernier
- Rencontres des acteurs éducatifs et des élus dans le cadre des réunions du Comité de Pilotage

- **Janvier 2013** : parution du décret sur les rythmes scolaires
- **Février/Mars 2013** : ébauche de propositions (travail étroit avec les équipes enseignantes, les élus et les services municipaux)
- **Avril 2013** : remise des propositions auprès des Services de l'Education Nationale
- **3 Mai 2013** : avis favorable de la DASEN
- **14 – 16 et 23 Mai 2013** : réunions publiques sur les sites des écoles (rassemblant au total près de 300 personnes)
- **Mai/Juin 2013** : lancement des inscriptions aux ateliers éducatifs
- **22 Août 2013** : rencontre avec les différents intervenants extérieurs encadrants les TAP (bénévoles, associations...) et signature des conventions de partenariat avec la Ville
- **3 Septembre 2013** : rentrée des classes et mise en place effective de la réforme des rythmes scolaires
- **26 Septembre 2013** : visite officielle d'un Inspecteur Général

### **3. Etablissement d'un Projet Educatif de Territoire**

Basé sur le principe des Ateliers Educatifs de Panazol, ce nouveau dispositif périscolaire a fait l'objet de la rédaction d'un Projet Educatif de Territoire(PEDT), **fruit d'un travail partenarial entre la Ville de Panazol, les représentants de l'Education Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).**

**Le Projet Educatif de Territoire a été signé par le Préfet le 18 Mars 2014.** Il a pour objectif l'égal accès des enfants aux activités péri-éducatives, proposées à titre gratuites, dans un environnement sécurisé.

Sur le plan réglementaire, la collectivité a procédé à **l'agrément de deux accueils de loisirs, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations (DDCSPP) :**

- extension des plages horaires de l'ALSH Existant (*accueil TAP Wallon : 14h/14h45*) – *capacité = 170 enfants*
- création d'un 2nd ALSH Centre-Bourg (*accueil TAP Kergomard-Turgot-Jaurès*) – *capacité = 300 enfants*

La coordination du dispositif est assurée par **la Direction Générale des Services et les directeurs des deux ALSH ainsi créés.**

#### **▪ Les ressources humaines**

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, 70 intervenants différents ont assuré l'encadrement d'une cinquantaine ateliers, dont : 50% (personnel municipal), 40% (milieu associatif), 10% (intervenants extérieurs).

❖ **Le personnel Municipal :**

- une 50aine d'agents avec la création de 3 contrats aidés (2 : animation et 1 : entretien des locaux)
- 6 services municipaux mobilisés pour l'encadrement des ateliers : restauration scolaire, atsem, animateurs ALSH, médiathèque, conservatoire, service des sports



❖ **Les intervenants bénévoles :**

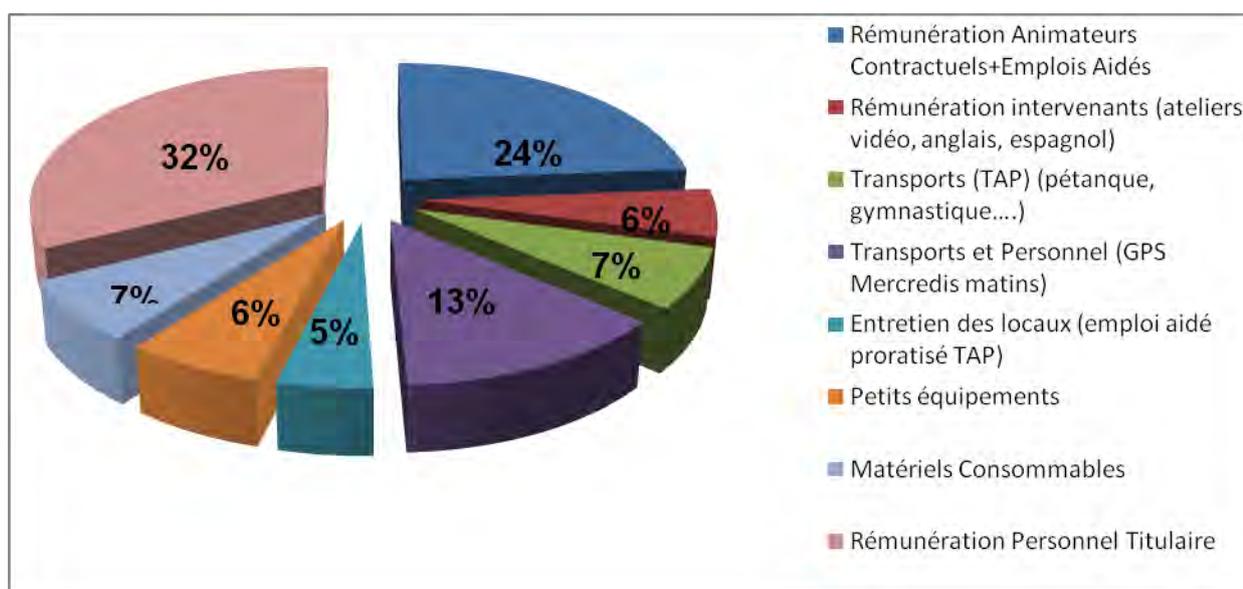
- enseignants retraités (3)
- associations (8)

❖ **Les intervenants rémunérés (prof anglais, espagnol, échec...)**

▪ **Les financements**

- **Les Dépenses**

Le coût global des dépenses liées à la mise en place de la réforme, observées sur l'année scolaire 2013/2014 s'élève à 140 000 €, soit un ratio de 165 €/enfant réparti comme suit :



- **Les sources de financement**

❑ **ETAT – fonds d’amorçage**

➤ calcul = 50 €/élèves/an = **40 250 € en 2013/2014 à Panazol**

➤ **ETAT – CNAF**

❑ **Aide spécifique uniquement aux ALSH déclarés dans le cadre d’un PEDT**

➤ Calcul = 0,50 € x heure réalisée / enfant dans la limite de 3 heures par semaine et de 36 semaines par an

**= 26 741 € en 2013/2014 à Panazol**

En intégrant les recettes, il en résulte **un ratio de coût net 90 €/élève, ramené à un surcoût effectif 32 €/élève (hors valorisation personnel)**

▪ **Les chiffres-clés**

- **Taux de fréquentation des ateliers TAP** : 96% dans les écoles élémentaires Turgot-Jaurès (près de 520 élèves) et 97 % dans les écoles maternelles (près de 97 élèves)
- **Nombre d’ateliers TAP proposés sur la 1ère période** (jusqu’aux vacances de la Toussaint) : une 30aine d’ateliers TAP différents et proposés en écoles élémentaires/Une douzaine dans les écoles maternelles
- **Nature des ateliers péri éducatifs proposés (cf. récapitulatif page suivante)**
  - ❑ 40% activités sportives ;
  - ❑ 30% activités culturelles ;
  - ❑ 20 % activités artistiques et créatives ;
  - 10% activités ludoéducative (jeux société, activités spontanées, jeux de carte, dessins)
- **22 sites ou équipements mobilisés** sur le territoire communal

**4. L’offre éducative proposée et les objectifs**

▪ **Ecoles Elémentaires** : anglais, espagnol, prévention secourisme, prévention routière, vidéo, baseball, cricket, lutte ; handball, pétanque, danse fitness, gymnastique, taekwondo, lutte, tennis, foot en salle, jeux de ballons, badminton, tennis de table, jeux de motricité, médiathèque (lectures, contes...), découverte musiques actuelles, arts plastiques, expression corporelle, animation photos, échecs, scrabble, jeux de société, club nature, cuisine, jardinage, points de croix.

▪ **Ecoles Maternelles** : sieste, relaxation, comptines, poésies, contes, mosaïque, éveil à la gymnastique

▪ **Les Objectifs éducatifs** : ce choix de dispositif, réfléchi selon le principe d’éducation partagée à permis de développer plusieurs objectifs :

- Permettre à chaque enfant l'égal accès aux activités et aux savoirs correspondants
- Développer la notion d'éducation partagée et la relation entre les services municipaux, les services de l'éducation nationale, les prestataires et les intervenants afin de garantir une offre adaptée et de qualité.
- Permettre la construction d'un parcours éducatif pour l'enfant grâce à une offre ludique, sportive, culturelle et découverte du patrimoine de qualité, tout en veillant à une cohérence avec les autres activités déjà pratiquées par l'enfant dans sa journée scolaire, périscolaire et/ou extrascolaire
- Favoriser au travers des projets proposés les notions de découverte et d'ouverture, de citoyenneté et de respect au travers des activités
- Favoriser l'épanouissement et le développement individuel des enfants au travers des activités de groupe.



#### ▪ Implication des jeunes

Grâce au système mis en place de choix des ateliers éducatifs, chaque enfant prend une part active à la découverte d'activité en fonction de ses besoins et envies propres. En effet ce système, basé sur une demande faite par l'enfant et sa famille de 4 à 6 activités proposées sur la fiche d'inscription de la période à venir, permet à la collectivité d'attribuer à chaque enfant une activité choisie et non imposée, et dans le respect le plus pur des souhaits des enfants.

De plus une évaluation menée chaque année par le conseil municipal d'enfant sur l'attractivité et l'intérêt des ateliers éducatifs permet de faire prendre part aux enfants dans le choix des activités proposées. Ainsi sont mis en avant les activités plébiscitées mais également les demandes de nouvelles activités.



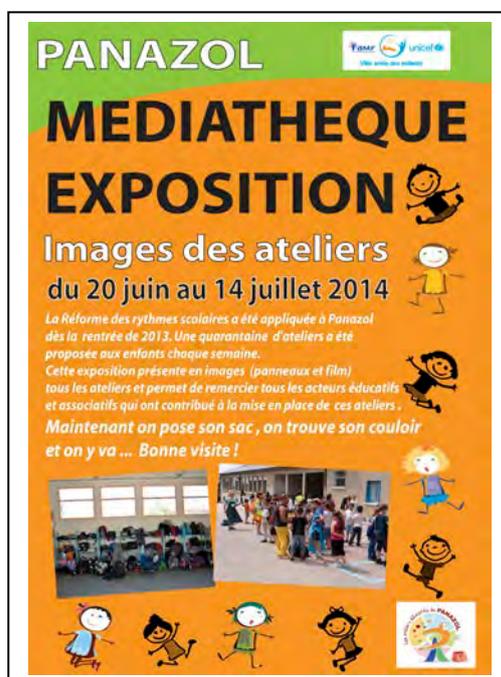
## ▪ Répercussion sur le territoire

### **Au niveau des enfants :**

- L'acquisition chez l'enfant de savoirs, savoirs faire et savoirs êtres en relation avec leur âge.
- La découverte d'activités diverses et variées, présentes sur le territoire, et dont la pratique pour les enfants n'est pas avérée (le formulaire d'inscription invite les enfants pratiquant déjà une activité extrascolaire à le signaler)
- La découverte de lieux culturels ou liés au patrimoine existant sur la commune de Panazol (médiathèque, bois et forêts....)
- L'acquisition de règles de vie collective et la socialisation nécessaire au bien vivre ensemble
- L'acquisition de connaissance en relation avec les types d'activités proposées (sportives, culturelles, intellectuelles.....) et sans relations particulières avec le milieu scolaire
- Le développement du sens critique chez l'enfant au travers de sa participation active durant les activités proposées

### **Au niveau des équipes d'encadrement et structure de concertation**

- L'articulation de différentes pratiques sur un lieu d'apprentissage commun.
- La concertation et l'écoute des différentes parties (élus, personnel municipal, enseignants, intervenants extérieurs...) afin de centrer le débat sur l'intérêt unique de l'enfant au travers du fonctionnement et des activités et de surmonter ensemble les difficultés d'organisation
- La découverte de différentes méthodes d'apprentissage en relation avec les différents types d'interventions éducatives.
- La mise en place partagée d'outils de suivi du parcours éducatif de chaque enfant au travers de sa scolarité.
- L'identification de nouvelles activités adaptées aux besoins initialement exprimés par les enfants.



**Fiche 8-3 : la démarche de promotion de la convention internationale des droits des enfants mise en place à l'occasion du pavoisement des écoles primaires**



La loi du 8 juillet 2013 impose désormais aux établissements scolaires d'apposer sur les façades des écoles, les drapeaux tricolores et européens, la devise de la République et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La Ville de Panazol, ville amie des enfants (Unicef et AMF) a souhaité saisir l'opportunité de cette action, afin de célébrer symboliquement l'anniversaire de la Convention des droits des enfants signée le 20 novembre 1989.



Ainsi, elle a décidé d'apposer dans chaque cours d'écoles d'apposer de grands tryptiques adaptés aux enfants, reprenant d'une part des extraits du texte de **la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**, et d'autre part des extraits de la Convention internationale des droits des enfants.



Parallèlement, en partenariat avec les enseignants, l'intégral du texte adapté aux enfants a été remis à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire ainsi qu'un magnet avec la mention « Enfants du monde, tous les mêmes droits ! », pour les classes maternelles.

Ces initiatives ont pour but de faire du pavoisement un vrai moment éducatif à part entière partagé par les enseignants, les élèves et leur famille. Et de rappeler ainsi l'universalité de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité »...

## FICHE 9

# JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

En lien avec la  
FICHE 9 page 55  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET  
AUX LOISIRS POUR TOUS LES ENFANTS  
ET LES ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte les dimensions sport, culture et loisirs sur son territoire (1 fiche par action/projet).

## Introduction : Jeux, sports, culture et loisirs dans notre territoire

Panazol compte près d'une cinquantaine d'associations sur son territoire qui constituent un véritable réseau structuré d'animation locale vecteur de lien social et de démarche solidaire. Les municipalités successives ont encouragé ce mouvement associatif fort par une politique d'aide financière et de mise à disposition de locaux et d'équipement très significative et exemplaire permettant le développement des activités sportives, culturelles et sociales portées par les associations locales. Pour 2014, l'ensemble des subventions au monde associatif s'est élevé à 330 000 €

- La pratique sportive est particulièrement développée à Panazol grâce à une politique volontariste en matière d'équipement, d'éducation, d'aide financière et logistique aux clubs : 17 clubs sportifs pratiquant la compétition, 12 pratiquants au titre de loisirs, 1800 pratiquants (42 %) sont inscrits dans des associations sportives de compétition, soit autant que dans les associations sportives de loisirs (20%) et les autres associations (22%), une grande diversité dans les disciplines proposées, un enseignement sportif dès l'école élémentaire dispensé par deux animateurs mis à disposition par la Ville de Panazol...
- le développement culturel s'appuie à la fois sur les équipements culturels municipaux de la Ville que sont la médiathèque et le conservatoire de musique et de danse, sur le réseau associatif local et enfin sur les animations conçues et organisées directement par la municipalité.

**Fiche 9-1 : Manifestation annuelle organisée par la Ville « Panazol bouge en famille.... » en partenariat avec l'ensemble des associations et l'UNICEF (Comité Haute-Vienne)**



Soucieuse de valoriser et de permettre à ces associations d'encre plus se faire connaître, la Ville de Panazol propose depuis 2009, tous les ans, le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre, une journée entière d'animations, un grand forum d'informations mais surtout d'initiations et de partage d'activités intitulé « Panazol bouge en famille ».

- **Description de l'action et de ses objectifs**

« Panazol bouge en famille » rassemble dans le parc de la Beauserie, un poumon vert de 7 hectares derrière la Mairie, toutes les associations panazolaises qui le désirent. Durant une journée, un dimanche, juste après la rentrée des classes, petits et grands peuvent s'initier à une activité sportive et culturelle, rencontrer les bénévoles, partager l'expérience des adhérents, prendre des contacts pour une inscription éventuelle. Cette manifestation est portée par le service des sports et le service communication de la ville de Panazol. Elle est mise en œuvre matériellement (installation des stands, de la sonorisation) par les services techniques. La ville s'attache à associer tous les partenaires et les participants du projet au travers de 2 réunions : une lors de la préparation de la manifestation et une à l'issue de l'évènement afin de faire un bilan.

- **Associations et structures participantes :** *Les Ecuries de Cordelas, L'USEP, Le Conseil Municipal d'Enfants, l'Unicef, ARAP 87, Fleurs et Nature, La Résidence du Parc, L'Amicale du Personnel Communal, Limoges Roller Skating, Panazol Badminton Club, ASP Basket, ASP Football, ASP Rugby, Criquet et baseball, ESC 87, Panazol Tai Chi, « les Ponticauds », Union Gymnique Panazolaise, Pana-Loisirs Billard, Pana-Loisirs Retraite Sportive, Pana-Loisirs Handball, Pana-Loisirs Athlétisme, Pana-Loisirs Pétanque, Pana-Loisirs Handisport, Pana-Loisirs Aerobic, Pana-Loisirs Modern'Danse, Amicale du Chalet, Grimpe d'arbres « slack line », Passing club de tennis, Association Gordini, Marche Nordique, ESC.*

▪ **Les objectifs poursuivis :**

- Permettre aux associations panazolaises de se faire connaître
- Tisser un lien étroit entre la municipalité, le monde associatif et les citoyens
- Initier petits et grands aux activités sportives et culturelles
- Proposer à tous les visiteurs une journée de partage et d'échange

Le budget de 2500 euros est supporté par la Ville- L'entrée est gratuite. Durant les premières éditions, une participation était allouée par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans le cadre de l'opération « sentez-vous bien, santé-vous sport. »

• **Implication des enfants et des adolescents dans le projet**

- Participation active dans l'organisation des élus du Conseil Municipal d'Enfants qui ont un stand sur place et organise un grand jeu pour tous les enfants
- Présence de l'Unicef au travers d'un stand d'informations et de ventes
- 



- Invitation à cette journée donnée à tous les enfants fréquentant les écoles et les structures d'accueil municipales

• **Répercussions du projet sur le territoire**

- Augmentation du nombre de licenciés au sein des associations participantes
- Liens intergénérationnels renforcés

## Fiche 9-2 : Médiathèque Municipale - Travail partenarial avec l'Association Wotoroni : exposition intitulée « Afrique, sur la piste des jouets... »

La nouvelle médiathèque, projet phare de la mandature, a ouvert ses portes le 22 Octobre 2012 : inaugurée le 14 Mars 2013 par le Président de l'Assemblée Nationale Claude Bartolone, elle constitue l'un des équipements majeurs de la vie culturelle panazolaise. Le service propose tout au long de l'année des animations en direction des jeunes et des familles.....ateliers d'écritures, jeux concours le raid des bouquineurs, expositions, intervention de conteurs, accueil des scolaires, intervention des bibliothécaires auprès des crèches et de l'EHPAD. La médiathèque enregistre un taux de fréquentation conséquent, avec près de 5 100 usagers inscrits (dont 1500 jeunes de moins de 18 ans).

Sur le plan éducatif, la Médiathèque de Panazol met en place des actions ayant pour objectif de familiariser l'enfant avec le livre dès son plus jeune âge, de lui proposer des lectures diversifiées, de développer son imagination et sa créativité, de stimuler sa réflexion et développer son goût des arts. La Médiathèque s'emploie à être un lieu où l'enfant pourra se distraire et s'interroger sur le monde qui l'entoure. *Dans un souci d'équité sociale et d'accès à la culture pour tous sans restriction, les actions mises en place par la Médiathèque sont entièrement gratuites.*



### ▪ Description de l'action et de ses objectifs

Présentation de l'exposition réalisée par l'Association Wotoroni intitulée « Afrique, sur la piste des jouets », organisée pendant 2 mois à la Médiathèque. L'exposition réunit une collection de jouets uniques fabriqués par des enfants de différents pays d'Afrique ayant entre 5 et 15 ans. Ces jouets sont réalisés à partir de matériaux naturels ou de récupération. L'accent est mis sur l'enfant, le jeu et sa fabrication.

L'exposition est destinée à accueillir un public familial, les scolaires et les enfants de l'ALSH.

En parallèle un atelier de création est programmé : Avec l'aide d'une intervenante plasticienne, l'enfant crée et réalise à son tour des objets avec des matériaux naturels et de récupération.

▪ **Les objectifs de cette exposition :**

- Mettre l'accent sur le jeu, le jouet et l'enfant
- A l'heure des consoles de jeux et des ordinateurs, prendre conscience que l'on peut s'amuser avec peu de chose, en faisant fonctionner son imagination et sa créativité
- On peut créer de jolies choses que l'on pourra garder et dont on pourra être fier
- Donner l'envie de créer chez soi
- Savoir comment et avec quoi jouent d'autres enfants ailleurs dans le monde
- Se questionner sur une deuxième vie des matériaux récupérés
- Donner le goût aux enfants de fréquenter les expositions

▪ **Les moyens :**

L'exposition louée par la ville de Panazol est mise en place et animée par l'équipe de la Médiathèque. L'espace exposition/conférence de la Médiathèque lui est réservé. L'intervenante plasticienne anime 2 ateliers. Son intervention est rémunérée par la ville de Panazol. Les matériaux sont entièrement fournis aux enfants.

▪ **Implication des enfants et des adolescents dans le projet**

La Médiathèque est à l'origine du projet et de sa mise en œuvre.  
Les enfants qui bénéficient du projet (exposition, ateliers) ont entre 5 et 14 ans.

▪ **Répercussions du projet sur le territoire**

Les enfants seront questionnés sur l'intérêt de ce qu'ils ont fait, ce que ça leur a apporté, les éventuelles répercussions sur leurs activités personnelles.

Le projet permettra de compléter plusieurs thématiques abordées en classe.

Un livre d'or est mis à disposition des participants.



▪ **Quelques actions régulières en direction de la jeunesse**

- **Les BOUQUINEURS :** Atelier pour jouer avec les mots

Cet atelier a lieu 2 fois par mois les mercredis après-midi de 14h à 15h, il s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans et est encadré par deux bibliothécaires. Il permet aux enfants d'écrire, de lire, de jouer avec les mots et de s'exprimer de mille façons à travers des devinettes, des charades, de la poésie, des calligrammes...

Ecrire devient un jeu, les mots s'enchevêtrent, s'articulent, se désarticulent au gré de l'imagination des enfants.

Dans l'atelier, on utilise le papier, le crayon, les ciseaux, on découpe des mots on les colle à côté d'autres mots pour créer des poèmes des histoires et puis l'on utilise aussi **les tablettes** qui permettent aux enfants de pratiquer d'autres jeux d'écriture de façon ludique.

- « **Tout conte fait !** » ou l'heure du conte à la médiathèque.

Une fois par mois, le samedi matin à 10h30 une bibliothécaire raconte une histoire aux enfants (jusqu'à 8 ans) dans la salle de l'heure du conte.

Les enfants apprécient ce moment qui leur permet de partager l'écoute de contes, de mélodies, et de se laisser emporter dans un univers imaginaire avec d'autres enfants et leurs parents.

- **Les TAP** (Temps D'Activités Périscolaires)

Trois fois par semaine, lundi, mardi, vendredi, la médiathèque accueille les enfants dans le cadre des **taps**. Chaque groupe est constitué d'une dizaine d'enfants du CP au CM2 et sont encadrés par une bibliothécaire. L'objectif de ces accueils consiste à familiariser les enfants avec la médiathèque et tous ses outils, à leur donner le goût de la lecture, de l'écriture, de la musique, du cinéma... Ainsi divers projets ont été menés, notamment lors du **Printemps des poètes**, les enfants prennent plaisir à lire les poèmes exposés en grand format. Pour eux la poésie devient un jeu et ils sont fiers de faire partager aux autres les poésies qu'ils connaissent, d'écrire et d'accrocher leurs propres textes tels des feuilles, à l'arbre à poésie. Ces poèmes sont nés en piochant des mots dans leur imaginaire ou bien dans un chapeau, dans différentes boîtes à mots ou en ouvrant un livre ou un dictionnaire pour les plus grands... Attention ! Dès mars la chasse aux mots est ouverte... Les enfants ont également réalisé **une exposition intitulée « Les Livres trop bien »**, c'est-à-dire une présentation de leurs livres et autres documents préférés, accompagnés de critiques et d'un dessin pour mieux se souvenir de l'histoire et la faire partager aux autres enfants. Le dernier projet est celui **d'une histoire réalisée de concert** avec un groupe d'adultes handicapés de Delta +. Bibliothécaires du secteur jeunesse et du secteur adulte, éducatrice, adultes et enfants ont travaillé pour un aboutissement commun. Les enfants ont écrit l'histoire et les adultes l'ont illustrée tels de véritables auteurs et illustrateurs. Une rencontre de tous les participants a constitué le point d'orgue festif de ce projet, la directrice de la médiathèque a distribué à chacun le petit livre ainsi réalisé.



## Fiche 9-3 : Conservatoire Municipal - Actions de sensibilisation à la musique et à la danse

Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Panazol est un établissement d'enseignement musical et chorégraphique implanté depuis plus de 30 ans au cœur de la cité. Il a de plus reçu l'agrément du Ministère de la Culture en 1999, validant ainsi la qualité et la richesse des missions menées. Ces dernières sont essentiellement consacrées à l'enseignement et à la diffusion de nombreux concerts et spectacles à destination de tous publics. Sont apparues de plus en plus comme indispensables, des actions de sensibilisation aux domaines artistiques, notamment vis-à-vis des jeunes pour qui l'inscription au Conservatoire n'allait pas de soi, pour des raisons sociales ou culturelles. Cette prise de conscience de l'importance de l'accessibilité de l'éducation artistique s'est vue de plus confortée par la seconde conférence mondiale de l'Unesco qui s'est tenue à Séoul en 2010. L'apport artistique y a été confirmé en tant que fondement essentiel du développement cognitif et social des enfants. Le Conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal accueille au total 359 élèves, 70 en danse, 262 en musique et 27 en musique et danse (au total 21 professeurs). Ses missions de service public sont les suivantes :

- L'enseignement : proposer aux élèves un enseignement cohérent privilégiant la pratique amateur mais aussi donnant une base complète et rigoureuse aux étudiants désirant s'orienter vers une carrière professionnelle
- La diffusion : organiser au sein de territoire d'intervention, la commune une programmation musicale variée
- La création : participer à la diffusion de pièces ou chorégraphie de créateurs contemporains.
- **Description et objectifs :**

Le Conservatoire de Panazol propose de nombreuses actions destinées aux jeunes scolarisés en école maternelle et élémentaire, mais aussi ouvertes à tous. Elles prennent diverses formes :

### 1. A destination des enfants scolarisés



#### - **L'intervention en milieu scolaire**

L'intervention en milieu scolaire existe depuis le début des années 80 à Panazol ; elle contribua d'ailleurs activement à la création de l'école municipale de musique en 1985. Actuellement, le professeur (titulaire du DUMI : Diplôme Universitaire Musiciens Intervenants) consacre 13h environ à des interventions en lien avec les professeurs des écoles, auprès des classes

maternelles et élémentaires. C'est un maillon essentiel permettant, grâce à ses facultés d'adaptation, de proposer des objectifs et des dispositifs en adéquation avec le public visé et les partenaires culturels. Cette réussite a été rendue possible en grande partie grâce à l'entente entre l'intervenante et les enseignants.

Cette complicité a pu donner naissance à des projets polyvalents et exigeants, mettant en exergue des valeurs humaines, sociales et de partage, en lien étroit avec l'enseignement à l'école (projets spectacles sur la tolérance, les fables de la Fontaine en musique avec lien CM1-CM2/GS, nourriture et musique avec CE1/CM1et CE2/CM2, théâtre et découverte de l'opéra, conte en musique avec la collaboration de la sonothèque de La Borie en Limousin, rencontre intergénérationnelle avec les résidents de l'EHPAD de Panazol sur le thème de la chanson, partenariat avec une classe du Conservatoire à Rayonnement Régional de Limoges sur une histoire de T. Ungerer avec mise en scène et en musique,...). Les actions de l'intervenante en milieu scolaire constituent également des maillons essentiels pour imaginer des collaborations avec les disciplines du conservatoire : audition de chorale de classe accompagnée avec le département vents ; participation des professeurs du conservatoire, ....

Les enfants bénéficient ainsi gratuitement de ce contact étroit entre les disciplines artistiques et le projet éducatif scolaire. Le poste de professeur chargé de ces interventions est actuellement financé intégralement par la ville de Panazol (Coût de 13 heures hebdomadaires dédiées, soit environ 40 000 euros par an charges comprises).



#### - **Des moments musicaux**

De nombreuses interventions sont également organisées par l'équipe enseignante du Conservatoire pour proposer aux enfants des moments musicaux animés par leurs camarades inscrits au conservatoire : ces « apéro-concerts » pendant la pause méridienne reçoivent un accueil chaleureux dû à la proximité du public avec les jeunes musiciens présentant leur instrument.

Les élèves du Conservatoire, enfants ou jeunes adolescents, sont en effet les plus à même de faire partager leur amour de la musique, et de leur instrument en particulier, auprès d'un public du même âge. Ces moments musicaux sont organisés trois fois dans l'année, au sein des écoles élémentaires et maternelles.

-Les élèves de 4 et 5 ans inscrits en cours d'éveil musical et corporel au Conservatoire proposent également un spectacle chaque année où les tout-petits des crèches ainsi que les classes de maternelles sont conviés : là encore, naissent de vrais échanges entre les enfants, qu'ils soient sur scène ou spectateurs.

Ces projets naissent essentiellement de leur envie de partage en invitant par une approche simple et immédiate, à la découverte de mondes sonores et de différentes esthétiques.



#### - **Les ateliers proposés dans le cadre périscolaire**

Le décret n°2013-77 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire a tout de suite suscité une réflexion de l'équipe pédagogique quant aux activités que pouvait proposer le conservatoire au sein de ces nouveaux rythmes scolaires. Cette profonde réorganisation a été saisie comme une opportunité, et sans-doute le début d'une démarche de démocratisation de l'accès aux pratiques musicales. Le principe de gratuité a été retenu par la Municipalité pour toutes les activités concernées. Deux ateliers sont nés à la rentrée 2013/2014 (la Ville de Panazol fut d'ailleurs une des premières communes de Haute-Vienne à obtenir l'agrément pour la mise en place des rythmes scolaires) : axés sur la sensibilisation ils sont organisés sur une période de 5 à 7 semaines, en fonction du calendrier des vacances scolaires. Ils sont proposés aux enfants d'école élémentaire qui s'y inscrivent selon leur volonté et le choix final, vu le nombre important de demandes, est déterminé en faveur des enfants ne fréquentant pas le Conservatoire et/ou vis-à-vis d'un public défavorisé. Le premier, intitulé **découverte instruments**, est animé par plusieurs équipes de 2 professeurs qui s'associent afin de proposer une démarche constructive de présentation de leur discipline : cette séance se veut avant tout participative, avec la volonté que les enfants puissent toucher, essayer des instruments adaptés, discerner les différents registres et modes de jeux, écouter des extraits musicaux mettant en valeur les possibilités offertes par chaque instrument.

Le deuxième atelier est celui de **découverte Musiques Actuelles** encadré par deux professeurs : c'est avant tout un aperçu du répertoire qui est proposé, mais aussi un essai de plusieurs instruments, l'explication des procédés d'amplification et de reproduction sonore,....Le bilan de presque 2 années est très positif vu le succès rencontré : en 2015 plus de 75 enfants ont pu suivre ces ateliers !

Un atelier de découverte de la danse jazz devrait également être mis en place à la rentrée 2015/2016. Ces ateliers mobilisent environ 8 enseignants pour un coût salarial total estimé à 8000 euros environ par an charges comprises.

## **2. A destination de tous les enfants**

- **Des projets fédérateurs**, élaborés autour d'un thème, d'un conte, d'une époque... sont révélateurs de la transversalité des disciplines : de nombreux spectacles sont ainsi proposés sous la forme d'une collaboration étroite entre musiciens et danseurs, choristes et musiciens, croisement d'esthétiques (musiques classique, moderne, jazz, amplifiée),.... Exemples : Carte blanche Musiques Actuelles, « la Belle au bois dormant »,

Conte autour d'Eric Satie intitulé « Musique en forme de poire », Conte sur « Casse-Noisette », « autour du jazz », Musiques de films, « Les Musiques de Disney »,...

Ces nombreux spectacles, entièrement gratuits, sont organisés par le Conservatoire afin que le jeune public puisse ainsi écouter une diversité d'instruments et de styles musicaux et apprécier des créations chorégraphiques dansées sur de la musique vivante.

▪ **Les journées portes ouvertes :**

Le Conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal propose des portes-ouvertes en fin d'année scolaire sur une durée d'une semaine. C'est une proposition ouverte à tous les enfants d'écouter des concerts, d'assister à des répétitions ou des cours publics, de rencontrer les équipes enseignantes et administratives, et de venir découvrir et essayer les instruments de musique



C'est également l'occasion de se voir proposer un panorama des cours individuels et collectifs dans différents styles (classique et musiques actuelles), différentes disciplines (musique et danse) sans oublier un parcours des lieux d'enseignement, de répétitions et de spectacles, au sein du Centre Cocteau ou hors les murs (médiathèque, en extérieur,...). Un plan de communication est élaboré en amont afin que chaque enfant puisse être informé de cette semaine artistique. Elle est en effet élaborée avec la volonté de la rendre la plus accessible possible.

- **Répercussions :** les actions de sensibilisation entreprises ont pour certaines une existence de plusieurs années permettant d'en déterminer les effets bénéfiques. L'intervention en milieu scolaire fait ainsi un véritable travail d'éveil, de découverte propice à renforcer la cohésion des enfants autour d'un projet partagé avec l'éducation nationale.

Les ateliers périscolaires et les moments musicaux sont souvent déclencheurs d'envie, et notamment de celle d'une pratique musicale au sein du Conservatoire. Ainsi, plus d'une dizaine d'enfants se sont inscrits dans cet établissement à la suite de ces actions.

Les aides financières proposées par le Centre Communal d'Action Sociale permettent alors à de jeunes enfants motivés, mais dont les conditions de ressources de leurs parents sont modestes, de suivre leur scolarité artistique pour un coût très modique.

Les portes-ouvertes sont plus récentes, mais il a été observé des effets fort profitables : certains enfants assistent souvent pour la première fois à des concerts et peuvent partager immédiatement leurs émotions avec leurs parents. Les rencontres avec les professeurs d'instruments permettent un contact privilégié et contribuent ainsi à la naissance de futures vocations d'amateurs !



## FICHE 10

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En lien avec la  
FICHE 10 page 61  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION :**  
QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT  
À PROMOUVOIR DES ACTIONS DE  
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à la promotion et à l'encouragement de la solidarité internationale (1 fiche par action/projet).

## Fiche 10-1 : la Coopération décentralisée pour l'aide au développement local Panazol - Diofior

### Introduction : La solidarité internationale dans notre territoire

Depuis maintenant un peu plus de trois ans la Ville de Panazol s'est engagée dans une démarche de Coopération Décentralisée pour l'aide au développement local de la Commune de Diofior au Sénégal, traduisant la volonté municipale de mettre en œuvre une politique de solidarité internationale et de relations Nord-Sud dans un cadre institutionnel s'inscrivant dans la charte du titre "Ville Amie des Enfants" décerné à Panazol par l'Unicef et l'AMF fin 2011. Les modalités de cette coopération décentralisée sont transcrites sous forme d'engagements mutuels, contenus dans la convention de partenariat passée en octobre 2012 entre les deux communes dont les axes principaux portent sur :

- L'éducation et la formation professionnelle
- La petite enfance et la jeunesse,
- Les sports et la culture
- Les activités économiques
- Les technologies de l'information et de la communication
- L'Environnement
- La santé et l'action sociale
- Le renforcement des capacités d'administration de la collectivité
- La prise en compte du handicap



Cet engagement s'est traduit par des décisions conjointes des deux collectivités en terme de plan d'action ainsi que par des conventions de partenariat passées dans le cadre de ce dispositif, avec la Région Limousin, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, l'Agence du Service Civique, la Commune de Diofior, l'Association des Jeunes de Darou,

l'Association Objectif Diofior Développement. Afin d'assurer la coordination et le suivi du programme d'actions en 2013 la Ville de Panazol a installé à Diofior une antenne de coopération animée par un jeune volontaire en Service Civique. Depuis le début de la démarche de coopération 3 missions se sont rendus sur place afin d'évaluer la mise en œuvre des politiques d'aide au développement et de fixer avec la municipalité et les acteurs locaux les objectifs à atteindre. La Ville de Panazol a également participé à l'organisation sur place de 2 conférences des acteurs de la coopération décentralisée et a réalisé en partenariat avec l'administration locale un Diagnostic Territorial de la commune de Diofior.



## **1. Actions spécifiques :**

L'axe principal de la coopération entre Panazol et Diofior repose sur l'accompagnement des politiques locales "éducation- enfance-jeunesse" s'appuyant sur l'expérience et les savoir faire de la Ville de Panazol en la matière et prenant en compte les besoins locaux. Les actions menées sont les suivantes :

- Création d'un Conseil Municipal d'Enfants
- Aide à la création et au fonctionnement d'un Centre de Documentation et d'Information
- Soutien aux travaux et équipements des établissements scolaires
- Aides à la scolarisation
- Soutien à la Formation Professionnelle des Jeunes

Diofior est une commune rurale située à 150 km au sud de Dakar dans le département de Fatick , région géographique du Siné-Saloum. Sa population est d'environ 15 000 habitants. Les effectifs scolaires représentent près de 5000 élèves pour les cycles primaire et secondaire confondus et pour 99 classes pédagogiques réparties dans les différents quartiers de la Commune.

## **2. Description de l'action et de ses objectifs**

### **- Le Conseil Municipal d'Enfants**

***Moyens financiers engagés sur la période 2012-2015 = 4000 €***

Soucieuses de promouvoir les valeurs liées à la protection de l'enfance, à l'éducation, et à la citoyenneté, les deux collectivités ont retenu comme premier projet la création d'un Conseil Municipal d'Enfants à Diofior. Sur la base d'un partage d'expérience, les jeunes écoliers à Diofior ont pu bénéficier de l'aide des jeunes conseillers municipaux de Panazol (contacts et échanges réguliers de correspondances par internet, par webcam, transmission des documents établis par la Ville de Panazol : projets pédagogiques, règlement de fonctionnement...). Grâce à ces échanges, le Conseil Municipal d'Enfants est désormais installé à Diofior, depuis septembre 2011 vraisemblablement le premier au Sénégal. Il compte 50 conseillers municipaux filles et garçons âgées de 8 à 13 ans élus pour 3 ans encadrés par 10 animateurs.

Le CME est composé de 6 commissions:

- Education et culture
- Droits de l'Enfant
- Sports et loisirs

- Environnement et cadre de vie
- Animation et communication
- Solidarité et affaires sociales

### **Principales actions menées à Panazol et à Diofior**

#### **A Panazol**

- Echanges entre correspondant des deux CME
- Collecte de livres destinés aux correspondants du CME de Diofior
- Collecte de sacs d'écoles au sein des écoles élémentaires dans le but d'accompagner la scolarisation des jeunes élus Sénégalais
- Collecte de maillots des clubs sportifs dans les différentes associations panazolaises
- Réalisation d'une exposition de présentation de Diofior aux écoles de Panazol, puis destinée à la médiathèque dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant.
- Organisation d'un concert par l'Association Objectif Diofior Développement et le Conservatoire Municipal de Panazol au profit des enfants de Diofior
- Fête annuel des enfants : tenu d'un stand de la coopération par le CME et Ojectif Diofior Développement

#### **A Diofior**

- Organisation des élections du CME tous les 3 ans
- Echanges de correspondances avec le CME de Panazol
- Actions de sensibilisation à la gestion des déchets dans les écoles et dans les quartiers
- Réalisation d'une fresque à partir de matériaux de récupération offerte au CME de Panazol
- Actions de sensibilisation à l'hygiène et la santé soutenues par Objectif Diofior Développement et le Centre de Santé de Diofior / campagne d'information sur le virus Ebola
- Participation au concours de dessins organisé par Objectif Diofior Développement (dessins exposée à Panazol)
- Participation aux ateliers thématiques de la coopération décentralisée et au Comité de Pilotage de la coopération
- Organisation des spectacles de bienvenue lors des missions de terrain conduite par la Ville de Panazol : réalisation de costumes et montage de scénettes, chants et danses
- Ateliers de ramassage des sachets en plastique et aluminium pour confectionner des sacs.
- Instruction civique : sortie pédagogique à Dakar l'Assemblée Nationale

#### **Le Centre de Documentation et d'Information**

**Moyens financiers engagés sur la période 2012-2015 = 17 000€**

Le CDI est un lieu dédié à la jeunesse de Diofior, composé d'une cyber-base, d'une bibliothèque et d'une salle de réunion.

Dès 2011 par l'intermédiaire de l'association AGIR, la Ville de Panazol a participé à l'équipement du CDI de Diofior par le financement d'ordinateurs destinés à la cyber-base et par l'acheminement d'ouvrages de la médiathèque municipale destiné à compléter les collections de la bibliothèque. Cet équipement réalisé avec le concours de l'Ambassade de France a été officiellement inauguré en octobre 2012 à l'occasion de la première mission de terrain conduite par la Ville de Panazol. Le CDI est géré par l'Amicale des Jeunes de Darou (nom d'un quartier de Diofior) avec qui la Ville de Panazol a passé une convention de partenariat visant à accompagner financièrement le fonctionnement de la structure ; la maintenance et le renouvellement des équipements, les connexions internet, la prise en charge du personnel et des animations. La bibliothèque de Diofior est également soutenue par l'Association Objectif Diofior Développement subventionnée par la Ville de Panazol qui achète sur place tous les ans des ouvrages constituant la collection de littérature sénégalaise et qui fait don également d'ouvrage de littérature française.

- **Travaux et équipement dans les établissements scolaires**

**Moyens financiers engagés sur la période 2014-2015 = 12 000€**

La ville de Panazol s'est engagée auprès de la municipalité de Diofior à soutenir son action en direction des écoles publiques notamment en matière d'équipement et de travaux sur un certains bâtiments scolaires nécessitant des interventions prioritaires comme notamment la réhabilitation du portail de l'Ecole élémentaire Coly Senghor et la construction du mur d'enceinte du Collège CEM2.

Etablissements scolaires publics de la commune de Diofior

- 1 Lycée moderne
- 2 Collèges d'Enseignement Moyen publics
- 6 Ecoles élémentaires
- 1 Case des Tout Petits

Ecoles privées

- 2 Collèges d'Enseignement Moyen privés
- 2 Collèges d'Enseignement Moyen privés franco Arabes
- 2 Garderies d'enfants informelles
- 3 écoles coraniques.

- **Aide à la scolarisation**

**Moyens financiers engagés sur la période 2014-2015 = 1300 €**

Cette action est assurée par l'intermédiaire de l'Association Objectif Diofior Développement en relation avec les responsables de quartier à Diofior, l'Antenne de la Coopération et les Chefs d'Etablissements réunis au sein d'une commission d'attribution et de suivi pour la prise en charge des frais d'inscription d'enfants déscolarisées en raison des faibles ressources des familles. Cette mesure concerne à ce jour cinquante enfants. Les frais d'inscriptions pris en charge par ODD s'élèvent à 650 € par an.

- **Formation Professionnel des Jeunes**

**Moyens financiers engagés sur la période 2014-2015 = 3200 €**

Cette action vise à soutenir financièrement et logistiquement le fonctionnement du Centre de Formation Professionnelle de Diofior. Ce centre de formation a ouvert ses portes à la rentrée 2013 avec une formation en électrotechnique. A la rentrée 2014, une formation en restauration a également été créée. Ces formations sont diplômantes, elles offrent un niveau CAP, et sont reconnues par le Ministère de la Formation Professionnelle.

Le Directeur du Centre souhaite élargir son offre de formation à d'autres secteurs d'activité en lien avec le tourisme et les métiers du bâtiment. En ce qui concerne le secteur bâtiment la Ville de Panazol a initié un projet de partenariat avec la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiments de Limoges dans le but d'accueillir 2 à 3 jeunes sénégalais pour une formation de 3 à 4 mois, et de développer une coopération avec le Centre de Diofior pour la mise en place de nouveaux modules pédagogiques.

### **3. Implication des enfants et des adolescents dans les projets**

En France les enfants du CME sont directement impliqués dans la conduite des actions en direction de leurs camarades sénégalais en assurant des liens personnels et en soutenant les initiatives collectives entreprises à Diofior. (collecte de cartables et de livres, échanges de messages, concours de dessins et expositions...ect. )

Au Sénégal, le Conseil Municipal d'enfants de Diofior, comme le Centre de Documentation et d'Information sont animés par des enfants, de jeunes adolescents et de jeunes adultes qui sont devenus acteurs de la coopération décentralisée en participant au programme de

développement local initié par les deux collectivités. Ils sont soutenus logistiquement et financièrement maintenant depuis plus de 3 ans dans leurs actions et dans la construction de leurs projets. Ils sont associés aux différents groupes de travail pilotés par l'Antenne de Coopération et participent notamment aux rencontres organisées à l'occasion des missions de terrain assurant annuellement le suivi et l'évaluation du programme d'action.

Au niveau du Centre de Formation Professionnelle l'effectif en 2015 est de 66 élèves et sont présents régulièrement 60 élèves. Avec 39 filles (59%) et 27 garçons (41%).

La moyenne d'âge des élèves, toute section confondue est de 22 ans.

Le Centre comporte 5 classes pédagogiques dont 3 en électricité et 2 en restauration.

Les élèves proviennent des autres établissements d'enseignement général avec des niveaux du primaire au secondaire. Pour la plupart ce sont des élèves qui ont subi un échec scolaire dans l'enseignement général.

Certains, les plus âgés, ont connu un long moment sans scolarité ni emploi.

88% de l'effectif sont originaires de la commune de Diofior et les autres proviennent des localités environnantes.

#### **4. Répercussion des projets sur le territoire**

**Le CME** créé à Diofior avec l'aide de la Ville de Panazol et de son Conseil Municipal d'Enfants a permis d'une part de créer des liens de solidarité entre les jeunes et d'autre part de donner une place à l'enfant dans le projet global de développement local soutenu par la coopération décentralisée. Participant ainsi à l'apprentissage de la citoyenneté ce groupe d'enfants encadré par de jeunes adultes est sensibilisé aux questions d'éducation, d'environnement, d'hygiène, et de sexualité. Acteurs locaux au même titre que les adultes ils sont porteurs de messages d'avenir pour leur territoire et constituent des interlocuteurs tout à fait important dans la démarche de coopération.

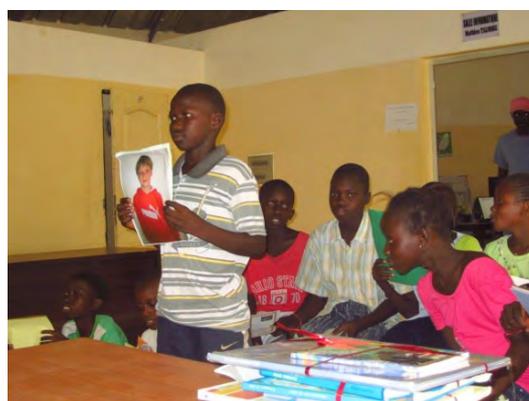


**Le Centre de Documentation et d'Information** de Diofior avec sa cyber-base et sa bibliothèque est devenu en quelques années un lieu ressource central géré par l'amicale des Jeunes de Darou. C'est un lieu très fréquenté par les jeunes de Diofior qui viennent consulter les ouvrages mis à disposition et utiliser l'outil informatique et l'accès à l'internet. C'est également un lieu d'animation et de formation pour les collégiens, les lycéens et les étudiants ainsi que pour leurs enseignants. Lieu de vie et véritable lien social au cœur de cette commune rurale, le CDI de Diofior est une réalisation très concrète de la coopération décentralisée dans le domaine éducation-enfance jeunesse.

**Le soutien aux travaux et aux dotations d'équipements dans les écoles publiques** a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et d'enseignement dans les différents cycles d'étude en prenant en compte l'aspect sommaire des infrastructures et la faiblesse des moyens matériels dont dispose les établissements scolaires. Cette action participe à la promotion d'un enseignement de qualité et à l'encouragement des élèves et de leurs enseignants.

**L'aide à la scolarisation** s'inscrit dans la continuité des actions menée dans le domaine Education Enfance Jeunesse en prenant en compte la situation des familles de condition modeste dont les enfants sont déscolarisés en raison du coût des frais d'inscriptions. Le soutien

apporté par l'intermédiaire d'Objectif Diofior Développement a permis à une cinquantaine d'enfants de retrouver le chemin de l'école.



**Enfin l'accompagnement du Centre de Formation Professionnelle de Diofior** vise à conforter les filières initiales à développer de nouvelles spécialités, à lutter contre l'échec scolaire, afin d'assurer aux jeunes vivant en zone rurale l'apprentissage de métiers répondant aux besoins locaux en cohérence avec les axes de développement économique de la Région et du pays.